



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra



Mise en  
Oeuvre par **giz** International  
Services



## **Evaluation externe du projet « Opérationnalisation de la filière semencière au Tchad –PROFISEM »**

### **RAPPORT**

Version finale



**N'Djamena, Aout 2023**

## **EQUIPE DES EVALUATEURS**

### **Consultants**

BEASSEMDA Lydie, Cheffe de mission  
MIANGOTAR YODE  
NGARNDIGUIM DOLMYAN

### **Assistant**

MBAIOGOUM DOUMDE

### **Enquêteurs**

BAOUNODJI YONDOLEDE Honoré  
KADE KOUMINGAYE  
MASKEMDE Éric  
MBAINDJASSEM Abel  
MOULAMBAYE Roland  
TATOLOUMAL Stéphane

## Table de matière

|                                                                                                           |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| LISTE DE ACRONYMES ET DES SIGLES .....                                                                    | iv |
| RESUME .....                                                                                              | 1  |
| I. INTRODUCTION .....                                                                                     | 6  |
| II. BREVE DESCRIPTION DU PROFISEM.....                                                                    | 7  |
| II.1 PROFISEM : Vision, objectifs et résultats attendus .....                                             | 7  |
| II.2 Logique d'intervention .....                                                                         | 7  |
| II.3 Organisation du projet .....                                                                         | 7  |
| II.4 Partenaires et parties prenantes importantes.....                                                    | 8  |
| III. REPONSES AUX QUESTIONS D'EVALUATION .....                                                            | 8  |
| III.1 Constats et faits.....                                                                              | 8  |
| III.1.1 Profil des producteurs semenciers, des exploitants agricoles et des utilisateurs de semences..... | 8  |
| III.1.2 Profil des Exploitants agricoles, utilisateurs des semences .....                                 | 8  |
| III.1.3 Production de semences .....                                                                      | 9  |
| III.1.3. Accès aux semences .....                                                                         | 9  |
| III.1.4 Commercialisation des semences .....                                                              | 10 |
| III.2. Réponses aux questions d'évaluation .....                                                          | 10 |
| III.2.1 Pertinence.....                                                                                   | 10 |
| III.2.2 Efficacité.....                                                                                   | 14 |
| III.2.3 Efficience.....                                                                                   | 19 |
| III 2.4 Durabilité .....                                                                                  | 23 |
| III 2.5 Genre.....                                                                                        | 26 |
| IV.2.6 Gouvernance .....                                                                                  | 27 |
| III.2 7 Impacts.....                                                                                      | 29 |
| III 3. Analyse des forces et faiblesses des maillons de la filière .....                                  | 30 |
| III.3.1 Production.....                                                                                   | 30 |
| III.3.2 Commercialisation .....                                                                           | 31 |
| III.3.3 Analyse M4P .....                                                                                 | 31 |
| IV CONCLUSIONS.....                                                                                       | 32 |
| IV.1 Résultats obtenus en comparaison avec les résultats attendus.....                                    | 32 |
| IV.2 Mise en œuvre de la stratégie d'intervention .....                                                   | 35 |
| V. LEÇONS APPRISES, ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS.....                                                  | 38 |
| V.1 Leçons apprises.....                                                                                  | 38 |
| V.2 Orientations pour la prochaine et dernière phase .....                                                | 39 |

|                                                                    |    |
|--------------------------------------------------------------------|----|
| ANNEXES.....                                                       | 46 |
| Annexe 1 : Liste des documents consultés.....                      | 47 |
| Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées.....                    | 48 |
| Annexe 3 : Résultats de collecte et de l'analyse des données ..... | 49 |

## LISTE DE ACRONYMES ET DES SIGLES

|          |                                                                                            |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
|          |                                                                                            |
| AFD      | Agence Française de Développement                                                          |
| ANADER   | Agence Nationale pour le Développement Rural                                               |
| CAD      | Comité d'aide au développement                                                             |
| CELIAF   | Cellule de Liaison et d'Informations des Associations Féminines                            |
| CNSP     | Comité Nationale de Semences et de Plants                                                  |
| DSP      | Direction des Semences et des Plants                                                       |
| ITRAD    | Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement                           |
| FENOPS   | Fédération Nationale des Organisations des Producteurs de Semences                         |
| FRPS     | Fédérations provinciales des organisations de producteurs de semences (FRPS)               |
| LOAP     | Loi d'Orientation Agro-sylvo-Pastorale                                                     |
| PND      | Plan National de Développement                                                             |
| PDIDE    | Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Economique du Tchad               |
| PROFORT  | Projet de production locale de compléments fortifiés                                       |
| ProPAD   | Projet « Renforcement de la résilience climatique et de la Productivité Agricole Durable » |
| OCDE     | Organisation de coopération et de développement économiques                                |
| OHADA    | Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires                         |
| SAN      | Sécurité Alimentaire et Nutrition                                                          |
| SISAAP   | Système d'Informations sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte Précoce                     |
| SODEFIKA | Projet « Développement des Filières Arachide et Karité                                     |

## RESUME

Le projet d'Opérationnalisation de la filière Semencière a pour objectif : Une filière semencière efficiente et bien organisée, bénéficie à un plus grand nombre d'agriculteurs / d'agricultrices et permet de diversifier et d'améliorer les systèmes de production agricole dans les provinces d'intervention du projet. Il est mis en œuvre par GIZ dans six provinces (Batha, Logone Occidental, Logone Oriental, Mandoul, Moyen Chari, Wadi Fira). Pour la mise en œuvre, GIZ a établi des partenariats d'exécution sur une base économiquement viable pour faire bénéficier des services publics dans les domaines de l'identification des variétés appropriées, de l'acquisition de semences de base et de contrôle de qualité de semences commerciales (R1, R2) dans les meilleurs délais. Basée sur des conventions, accord –cadre et contrats de services, les partenariats avec les trois institutions publiques (ITRAD, DSP, ANADER) visent l'accomplissement des missions régaliennes de celles –ci qui sont essentielles au fonctionnement du système semencier.

**La pertinence du PROFISEM** est reconnue par les bénéficiaires. Ces derniers identifient le PROFISEM comme étant la réponse aux contraintes à l'amélioration de la productivité, grâce à l'accès aux semences de qualité, à la maîtrise des techniques de culture et à la résilience aux effets du changement climatique.

**L'efficacité du projet** : La réalisation des extrants planifiés est partielle ; les **extrants 1.1 et 1.2** relatifs au cadre légal et institutionnel régissant le développement du système semencier au Tchad n'ont pas été réalisés en ce qui concerne la tenue des réunions du CNSP, l'inscription de nouvelles variétés dans le catalogue national. Les **extrants 2.1, 2.2** ont été exécutés partiellement ce qui concerne les rôles et missions assumés par la DSP et l'ITRAD. Les besoins en semences de base n'ont pas été couverts sur la période de la deuxième phase du PROFISEM par l'ITRAD, la fréquence et le nombre de missions d'inspection des champs de semences ont été de moins en moins réguliers depuis le processus de responsabilisation des bénéficiaires quant à la prise en charge des coûts associés. Les causes sont entre autres : Les rôles des acteurs institutionnels (Ministère, ITRAD, DSP) n'ayant pas été pleinement assumés d'une part et le partenariat entre ces derniers et le mandataire étant peu collaboratif et empreint de réserves d'autre part. Le degré de réalisation des extrants relatifs à la production, la disponibilité et à la commercialisation des semences est significatif selon les différents répondant(e)s entretenus et enquêté(e)s. D'après les différents répondant(e)s, à travers le PROFISEM les producteurs et les productrices obtiennent les semences de base des différentes spéculations (mil, sorgho, maïs, arachide, niébé) et des appuis en termes de formation et d'équipements, cela leur a permis d'accroître leur rendement.

**L'efficience du PROFISEM** sur la base de l'analyse de la relation coûts-bénéfices à la fin de la deuxième phase n'a pas été suffisamment intégrée dans l'approche conceptuelle. L'objectif et les effets attendus du PROFISEM sous-tendent une approche « **agro-business** » tandis que la stratégie d'intervention repose sur des appuis aux activités agricoles de type classique (conseils agricole, échanges d'expériences, mise en relation avec les clients) des producteurs alors que la perspective est de faire émerger des entrepreneurs agricoles. La mise en place de plans d'affaires, des comptes d'exploitations et d'outils de gestion d'entreprises n'a pas accompagné le processus de professionnalisation des producteurs/productrices de semences. Le PRODOC du PROFISEM n'a pas prévu d'investissements basés sur des plans d'affaires des bénéficiaires permettant l'analyse de la rentabilité économique de la filière. Le défaut d'outils d'analyse de rentabilité économique, les fonds administrés correspondent à la ligne d'investissements. Sous cet angle d'approche économique, la proportion des charges institutionnelles paraît élevée en comparaison à celle des investissements ou fonds administrés. L'attente d'un retour sur les investissements implique que les charges institutionnelles soient calibrées de façon à assurer globalement une rentabilité économique du PROFISEM. Pour la dernière phase qui prévoit une stratégie et des approches de sortie, des investissements basés sur des plans d'affaires sont essentiels pour la

durabilité et la reconfiguration du montage institutionnel du Projet. En d'autres termes, en promouvant une approche économique, l'on garantit l'appropriation des acquis du PROFISEM par les OP, les fédérations et un exercice de rôles et de responsabilités plus facilité pour le Ministère de tutelle, les acteurs institutionnels et le mandataire.

La FENOPS, structure faitière des OP et des fédérations des producteurs semenciers n'a pas eu le positionnement stratégique permettant de maximiser les effets des outcomes 3 et 4. Il n'y a pas eu de partenariat entre la FENOPS et le mandataire en charge de la mise en œuvre du PROFISEM. Les deux structures n'ont pas eu de consensus sur la nature et le type de partenariat à établir. Cela explique l'option de collaboration adoptée qui est de travailler à l'échelle des représentations régionales de la FENOPS.

La durabilité des acquis PROFISEM sur le plan organisationnel est renforcée par le processus de professionnalisation des producteurs et des productrices de semences. Les effets produits du PROFISEM peuvent perdurer en ce qui concerne la production des semences grâce à la maîtrise des techniques acquises par les producteurs et les productrices de semences. Ces derniers connaissent le chemin d'approvisionnement des semences de base et ont une bonne connaissance des différentes variétés des spéculations ainsi que les procédures de certification de ces produits. Cependant, l'autonomie du système semencier est sujette à controverse du fait des capacités hypothétiques des acteurs institutionnels clés du système semencier (ITRAD, DSP) à assumer leurs missions et rôles qui sont tributaires de l'appui du PROFISEM.

Les objectifs et les résultats formulés du PROFISEM sont sensibles au **genre** et les interventions du PROFISEM répondent globalement aux besoins des bénéficiaires. Les interventions de PROFISEM auprès des bénéficiaires ont profité aux femmes tout comme aux hommes sans une distinction, l'accès aux semences est équitable et toutes les couches en profitent ; cette intervention a permis également aux couches vulnérables d'accroître leur production ainsi que leur revenu d'autant plus que ces produits sont vendus à un prix concurrentiel et largement au-dessus des céréales pour l'alimentation. Beaucoup de ménages vulnérables se sont déversés dans la culture des semences, une culture très rentable financièrement et qui a permis aux groupes défavorisés de se créer de revenu afin de réduire leur degré de vulnérabilité. Cependant l'approche de mise en œuvre ne prend pas suffisamment en compte les intérêts stratégiques (pouvoir de décision, positionnement sur la filière) ci-après des couches vulnérables, notamment des femmes : équilibre des rapports femme-homme au niveau communautaire et au sein des OP/FRPS, stratégie de renforcement des aptitudes et capacités à s'approprier les connaissances et les enjeux du système semencier au regard du faible niveau d'instruction, accès au foncier, limites des ressources financières.

**La gouvernance du système semencier** peine à s'enraciner face aux enjeux d'ordre institutionnel, opérationnel et partenarial suivants : CNSP quasi-inopérant ; faiblesse de l'exercice du rôle coordination et suivi -évaluation du ministère de tutelle entraînant une pluralité d'approche d'interventions ; collaboration entre GIZ et les acteurs institutionnels sous-tendue par des réserves ; des incompréhensions et le non-respect des termes de partenariat ; manque d'appropriation des acquis du PROFISEM par les partenaires d'exécution. Une attention particulière à ces enjeux dans la dernière phase du PROFISEM, serait gage de durabilité, d'efficience et d'efficacité. A cela s'ajoute la volonté d'une véritable collaboration de tous les acteurs concernés et impliqués.

**Les impacts les plus plausibles du PROFISEM** concernent en priorité la maîtrise des techniques de production de semences par les producteurs et les productrices et l'émergence d'entrepreneurs agricoles professionnels dans le domaine de la production de semences. Les producteurs de semences certifiées et les utilisateurs de semences commerciales (R1, R2) déclarent observer une amélioration de la productivité liée aux spéculations cultivées à l'échelle de leurs exploitations

respectives ainsi que de leurs revenus. Si ces impacts ne sont pas encore perceptibles à l'échelle de la production agricole et de l'économie de la zone de couverture du PROFISEM, les producteurs semenciers ont vu leur situation socioéconomique s'améliorer grâce à de meilleurs revenus générés par la vente des semences.

Les orientations principales pour la prochaine et dernière phase du PROFISEM portent sur un processus conceptuel et organisationnel de type « entreprenariat agricole » permettant de prendre en compte des investissements conséquents et un accompagnement adapté au modèle économique défini.

De ce qui précède, les recommandations ci-après sont formulées en vue de renforcer les performances de la dernière phase du PROFISEM.

## **1. Pertinence**

1.1 Appuyer l'élaboration d'une planification stratégique de la FENOPS et d'un plan d'investissement y afférent pour servir d'instrument de plaidoyer à la mobilisation des ressources et en vue d'étendre les interventions ;

1.2 Mettre en œuvre les résultats et les conclusions de l'étude de marché réalisée avec l'appui de la Banque Mondiale.

1.3. Développer une stratégie d'accompagnement complémentaire en faveur des producteurs semenciers dans les domaines suivants : formation en entreprise agricole, appuis à l'accès aux mécanismes de financement (crédit, garantie, micro-assurance) intégrant les risques associés aux changements climatiques et des solutions alternatives aux besoins des couches les plus vulnérables

1.4 Concevoir un modèle économique de la filière semencière intégrant l'approche M4P (*Making Markets Work For the Poor* – Faire fonctionner les marchés au bénéfice des pauvres) pour garantir la réalisation de la chaîne de résultats du PROFISEM\*

1.5 Organiser des journées de réflexions sur les rôles/fonctions des parties prenantes du système semencier et de capitalisation des enseignements tirés des phases achevées du PROFISEM afin de renouveler les bases de la collaboration et du dialogue en perspective de la dernière phase

1.6 Etablir un contrat de performance du partenariat avec chaque partie prenante qui inclut les étapes de réalisation, les critères et les indicateurs de leur mise en œuvre pour servir d'outils d'aide à la décision dans le processus de désengagement.

**2. Efficacité** 2.1 Appuyer sur le plan technique et financier la tenue régulière du CNSP afin de garantir l'efficacité des interventions de la dernière phase du PROFISEM tout en initiant une réflexion stratégique qui débouche sur une option de développement organisationnel et institutionnel plus efficace.

2.2 Organiser un atelier bilans- planification dès la fin de la campagne agricole 2022/2023 avec toutes les parties prenantes pour évaluer les résultats atteints et les besoins prochains en semences (pré-base, base, R1, R2) pour les quatre prochaines années et la responsabilisation de toutes les parties prenantes durant la phase III.

2.3 Organiser des sessions de planification opérationnelle annuellement avec tous les partenaires d'exécution afin d'assurer une efficacité dans l'accomplissement des fonctions et des rôles assignés à tous dans une perspective de gestion axée sur les résultats.

## **3. Efficience**

**3.1** Arrimer la stratégie d'intervention du PROFISEM l'approche « chaîne de valeur » qui prenne en compte la structuration de l'ensemble des acteurs concernés (fournisseurs, clients, prestataires de services) et la rentabilité économique du système semencier ;

**3.2** Soutenir l'alphabétisation axée sur l'agro-business pour l'appropriation des connaissances, des techniques, de la technologie et de la gestion d'entreprise par les femmes et les bénéficiaires ayant un faible niveau d'instruction ;

3.3 Etablir un partenariat formel avec la FENOPS pour la repositionner dans ses rôles, ses missions et ses responsabilités à différentes échelles du processus de consolidation de la filière semencière ;

3.4 Appuyer la mise en œuvre des priorités institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles qui sont inscrites dans la planification stratégique et le plan d'investissements élaborés dans le cadre de l'accompagnement au FENOPS.

#### **4. Durabilité**

4.1 Appuyer l'élaboration d'un cahier de charge présentant de manière explicite les missions et les rôles du Ministère de tutelle dans la gouvernance du PROFISEM et la stratégie de sortie pour garantir la responsabilisation des services publics parties prenantes au système semencier.

4.2 Poursuivre les appuis aux acteurs institutionnels (CNSP, ANADER, DSP, ITRAD) et renforcer leurs capacités à élaborer un programme d'interventions en matière de recherche, de partenariat avec le secteur privé et de stratégie de financement ;

4.3 Appuyer le processus de mise en conformité des OP et des FRSP aux engagements communautaires (OHADA) pour qu'elles deviennent des coopératives et des entreprises agricoles ;

4.4 Insérer dans le PROFISEM III un plan de désengagement qui prenne en considération le transfert des compétences et des responsabilités dédiées à chaque acteur institutionnel et au FENOPS selon les fonctions/rôles de chaque entité ; la mission dévolue au mandat délégué concernera l'assistance technique, la supervision et le contrôle de l'assurance qualité par un accompagnement à l'exécution aux interventions.

4.4 Appuyer le processus d'homologation de nouvelles variétés pour leur inscription au Catalogue National à travers des travaux en ateliers pour finaliser les étapes.

#### **5. Genre**

5.11 Former les staffs de management et d'accompagnement des bénéficiaires du Projet, à l'analyse des besoins spécifiques et les intérêts stratégiques des femmes et des autres groupes vulnérables ;

5.2 Elaborer et mettre en œuvre d'un plan d'actions genre permettant d'assurer la redevabilité en matière d'égalité d'accès aux opportunités liées au développement de la filière semence.

#### **6. Coordination, mécanisme d'exécution et suivi-évaluation**

6.1 Décider en faveur d'un mécanisme d'exécution qui place le ministère de tutelle au cœur de l'exécution du projet à travers la proposition d'alternatives suivantes : i) ancrage du projet au Ministère à travers la direction technique concernée avec une assistance technique assurée via un mandat délégué (Expériences du PNUD et FAO) ; ii) Créer une structure de coordination de projet dont le personnel est recruté (Schéma de la plupart des projets sectoriels), iii) Ouvrir un nouvel appel à candidature pour mettre en concurrence tous les soumissionnaires y compris GIZ afin de susciter des offres concurrentiels sur les questions cruciales du modèle économique du système semencier, de l'accompagnement des parties prenantes et de la gouvernance opérationnelle de PROFISEM III; iv) donner mandat aux partenaires actuels de la Coopération Suisse.

6.2 Lever la contrainte de la superposition des procédures qui impacte la mise en œuvre des interventions à travers une concertation et un dialogue entre le Ministère, les partenaires techniques et financiers et le mandataire délégué ;

6.3 Former les acteurs institutionnels sur les procédures et exigences des PTF et du mécanisme de coordination.

6.4 Appuyer le Ministère dans le suivi du PROFISEM en budgétisant les activités y afférent.

6.5 Consolider le mécanisme de suivi-évaluation en le rendre accessible aux antennes du projet et au Ministère mais surtout en impliquant la DSP, la Direction des Statistiques Agricoles le Système d'Informations sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte Précoce (SISAAP) dans le processus de mise en place du mécanisme de suivi-évaluation.

6.6 Entamer un dialogue constructif en faveur d'un consensus sur un plan décentralisation des services de la DSP qui tienne compte des préoccupations pertinentes de toutes les parties prenantes en organisant un atelier de capitalisation

6.7 Ventiler les données selon des indicateurs sensibles au genre qui restent à définir par un plan d'actions

## I. INTRODUCTION

Le Tchad en quête de la modernisation de ses systèmes de production et d'une politique basée sur le secteur agro-sylvo-pastoral a pris des engagements aux niveaux continental, sous régional et national afin de s'inscrire dans une perspective d'une économie robuste portée par le développement des filières. Or, la disponibilité en semences de qualité est essentielle pour le développement des filières agricoles. Les variétés améliorées présentement disponibles au Tchad pour les 5 cultures (mil, sorgho, maïs, arachide et niébé) sont des créations des années 1980 et 1990, diffusées souvent en réponse aux grandes sécheresses survenues en 1974 et entre 1983-87. Le projet d'opérationnalisation de la Filière semencière (PROFISEM) qui est en adéquation avec les objectifs du PND et du PDIDE est innovant dans les enjeux de la sécurité alimentaire et du développement économique. L'évaluation de sa deuxième phase de mise en œuvre prépare une nouvelle étape d'investissements dans la filière pour assurer la pérennisation des acquis.

Ainsi, la présente évaluation a pour objectifs : **1)** Apprécier les performances du projet, de proposer des observations, orientations et recommandations en vue de corriger et de consolider le processus d'opérationnalisation de la filière semencière ; **2)** Mettre à la disposition du Bureau de la coopération suisse à N'Djamena (BUCO) et du mandataire des informations factuelles relatives à l'avancement du projet. La DDC en partagera avec ses partenaires de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la Délégation de l'Union Européenne (EU) qui cofinancent le projet ; **3)** Recueillir le niveau de satisfaction des bénéficiaires des actions du projet : exploitations familiales, multiplicateurs-producteurs semenciers, structures pourvoyeuses et de contrôle de semences (Institut tchadien de la recherche agronomique pour le développement - ITRAD, Direction de semences et plants-DSP, Centre National de Semences et Plants-CNSP) ; **4)** Dégager les leçons apprises du projet dans une vision de correction des défaillances, des insuffisances liées à la production, à la commercialisation, à l'accessibilité de semences par les paysans et à l'opérationnalisation de la filière semencière ; **5)** Formuler des recommandations à réaliser en priorité lors d'une dernière étape/phase de consolidation de projet dans une perspective de scaling up des résultats et de retrait/sortie prochaine (stratégie de sortie).

La démarche proposée pour la présente évaluation est mixte (qualitative et quantitative) portée par une stratégie simultanée de recueil de données ; étant donné la courte période d'évaluation. Il s'agit d'une mission impliquant une opération de collecte de données de type transversal, à un seul passage auprès des cibles.

Par ailleurs, la démarche comprend plusieurs approches participatives et itératives dans la mise en œuvre de cette mission : revue documentaire, entretiens individuels semi structurés, focus groups, analyse SWOT/ M4P, observations de terrain et le recueil des témoignages / récits. L'évaluation a été conduite suivant cinq (5) des six (6) critères du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), notamment la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité. A ces critères sont ajoutés des questions relevant du genre, de la gouvernance et des perspectives du projet (autres attentes/ interrogations complémentaires). Les questions évaluatives suivantes découlent des orientations des TDRs. Pour répondre aux objectifs de l'évaluation du PROFISEM, la collecte d'informations a couvert les cinq provinces de la zone du PROFISEM. Quatre cent vingt-neuf (429) répondants ont été entretenu(e)s ou enquêté(e)s dont des producteurs formels de semences (69) ; des producteurs de semences informels de semences (86), des agriculteurs/trices utilisateurs de semences (117), membres des OP (38), acteurs institutionnels et de la structure d'exécution (19), responsables des FRPS (100). Après une brève présentation du projet, le rapport présente les résultats qui en découlent de ce processus méthodologique, les conclusions, les enseignements tirés et les recommandations.

## II. BREVE DESCRIPTION DU PROFISEM

### II.1 PROFISEM : Vision, objectifs et résultats attendus

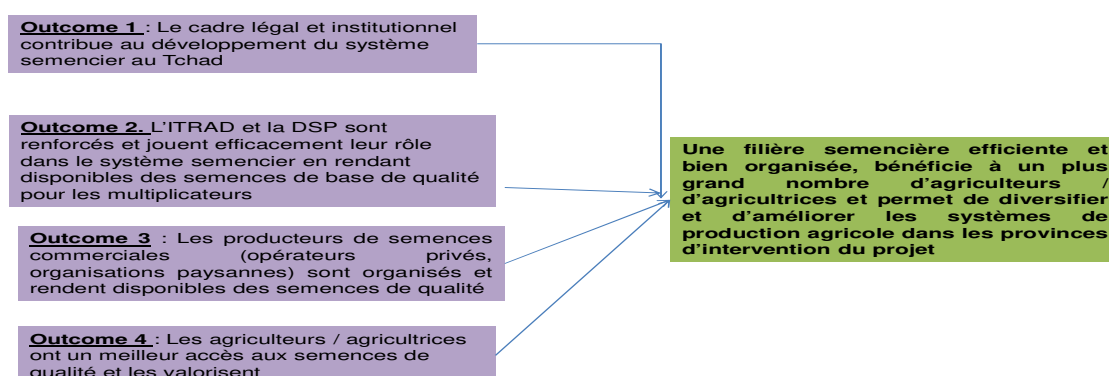
La modernisation du secteur semencier vise à permettre au Tchad d'atteindre son objectif d'augmenter l'adoption des semences améliorées de 5 à 40%. Ce faible niveau d'utilisation des semences améliorées (5%) explique le faible niveau de productivité de l'agriculture tchadienne.

Une filière semencière efficiente et bien organisée bénéficie à un plus grand nombre d'agriculteurs et d'agricultrices et permet de diversifier et d'améliorer les systèmes de production agricole dans les provinces d'intervention du projet.

Le PROFISEM cible les 5 cultures principales en matière sécurité alimentaire, correspondant à une estimation globale des besoins en semence nécessaires pour améliorer la sécurité alimentaire. Le nombre estimé des bénéficiaires est évalué à environ 200.000 exploitations familiales qui incluent des producteurs et productrices de semences certifiées, des auto-producteurs de semences non formelles et des agriculteurs et agricultrices utilisateurs des semences.

### II.2 Logique d'intervention

L'objectif du PROFISEM repose sur une chaîne de quatre résultats qui adressent des défis et enjeux liés au fonctionnement semencier.



### II.3 Organisation du projet

Le montage institutionnel et opérationnel du PROFISEM repose sur une architecture dont la configuration reflète l'approche d'intervention basée sur l'exécution par la délégation de mandat. Il comprend :

- ✓ Le Comité de Pilotage (CdP) du PROFISEM dont le secrétariat est assuré par la GIZ (convocation, procès-verbal),
- ✓ Le comité de suivi du PROFISEM qui réunit les représentants de la DDC, de l'UE, de l'AFD et de la GIZ en réalité véritable instance de gouvernance du projet où des planifications opérationnelles et financières semestrielles, les rapports opérationnels et les décomptes financiers produits par GIZ seront discutés et analysés. Le dispositif d'intervention comprend :
  - i) le bureau de GIZ à N'Djamena, ii) deux antennes régionales (zone sahélienne ; zone soudanienne).

## **II.4 Partenaires et parties prenantes importantes**

Trois (03) partenaires techniques financiers apportent leurs appuis au développement de la filière à travers le financement du PROFISEM :

- La Coopération Suisse ;
- L'Agence Française de Développement (AFD) ;
- L'Union Européenne (UE)

Les partenaires techniques et opérationnels du PROFISEM se composent des institutions du Ministère en charge de l'Agriculture et des Organisations professionnelles de la filière semencière :

- L'ITRAD ;
- L'ANADER
- La Direction des Semences et Plants (DSP) ;
- Les Fédérations Régionales des Producteurs Semenciers (FRPS), au titre de la Fédération Nationale des Producteurs Semenciers Tchad (FENOPS).

## **III. REPONSES AUX QUESTIONS D'EVALUATION**

### **III.1 Constats et faits**

Le but est d'utiliser plusieurs méthodes et de trianguler les données provenant de différentes sources et d'au moins trois méthodes. Ce qui permettra de formuler des constats plus pertinents et crédibles aux questions d'évaluation. Il s'agira de chercher des preuves consolidées relatives aux activités mises en œuvre, à la chaîne de résultats atteints, aux liens entre les activités et les résultats, aux facteurs externes ayant pu interagir.

#### **III.1.1 Profil des producteurs semenciers, des exploitants agricoles et des utilisateurs de semences**

L'enquête réalisée auprès des ménages donne un aperçu sur la configuration des producteurs semenciers par province et par zone agro écologique. Il est observé une prédominance des producteurs semenciers formels sur ceux informels dans la zone sahélienne. A contrario, dans la zone soudanienne les producteurs informels composent une partie importante des enquêtés. Au Moyen Chari, la prédominance de producteurs informels sur ceux formels est particulièrement remarquable.

La tendance observée par rapport à la configuration des producteurs semenciers dans les cinq provinces montre que la pratique de l'autoproduction est plus intense dans la zone soudanienne que dans celle sahélienne.

Le niveau d'instruction des Producteurs semenciers participe au processus d'appropriation des connaissances et des techniques transmises lors des formations et de l'encadrement. Il est disparate d'une province à une autre. De manière globale, la majorité des responsables des OP présentes appartiennent à la catégorie des personnes alphabétisées/école coranique. Le Moyen Chari se distingue par une proportion importante des responsables des OP ayant un niveau d'instruction secondaire. De même, le Batha se démarque de toutes les autres provinces par une proportion de 14% de responsables des OP ayant atteint un niveau supérieur d'instruction. Notons que les responsables des OP enquêtés présentent le niveau d'instruction le plus faible.

#### **III.1.2 Profil des Exploitants agricoles, utilisateurs des semences**

Au Batha, les responsables des OP ont un faible niveau d'instruction : 95% de ceux –ci sont des d'alphabétisés et des personnes ayant fréquenté l'école coranique. La proportion de répondants présentant le même profil est de 65% au Wadi Fira. C'est dans le Moyen Chari que les proportions des responsables d'OP utilisateurs des semences ayant un niveau d'instruction secondaire (28,5%) et supérieur (22,9 %) sont les plus appréciables. Dans le Logone Oriental et au Mandoul,

les responsables des OP de niveau primaire sont les plus représentés, respectivement 60% et 70%.

Les proportions des chefs d'exploitations familiales selon les niveaux d'instruction et par province mettent en évidence les mêmes tendances ci-dessus : les répondant(e)s alphabétisé(e)s ou ayant fréquenté l'école coranique prédominent dans la zone sahélienne et ceux des niveaux primaire et secondaire dans la zone soudanienne

### **III.1.3 Production de semences**

En général, d'après les statistiques agricoles, les superficies exploitées par famille varient de 0,5 à 2 ha dans la zone sahélienne et de 2,5 à 4ha dans la zone soudanienne. Ces superficies sont certes réduites mais raisonnables en raison des contraintes liées à la production des semences de qualités d'une part et d'autre part c'est stratégique car la vente doit être de proximité. Ce qu'on peut tirer de ce constat c'est qu'il faut multiplier les zones de production pour être dans cette logique de proximité et de sécurisation des semences produites.

De l'analyse des activités de productions des semences, le constat est que la superficie cultivée en semence est réduite globalement, celle-ci se situe entre 1 -2 hectares en moyenne par exploitation.

Il est constaté que dans toutes les provinces, la superficie dédiée par les producteurs à la culture du mil pénicilaire varie en grande partie de 1 à 2 ha, par ailleurs dans le Batha et le WadiFira, respectivement 20 et 30% des producteurs consacrent au moins 3ha à la culture de cette spéculatation ((Annexe 3.B, Graphique 1):

Au Batha principalement, la superficie dédiée à cette culture est au moins 3ha, contrairement à la province du Moyen Chari ou la superficie dédiée est au plus 2ha. Dans les autres provinces, la majeure partie consacrée à cette spéculatation varie entre 1 à 2 ha ((Annexe 3.B, Graphique 2)

La culture de la semence d'arachide est faite dans toutes les provinces et majoritairement sur une superficie inférieure à 2 ha, néanmoins dans le Moyen Chari et le Mandoul quelques producteurs (respectivement 17 et 19%) cultivent sur un champ un peu plus vaste soit plus de 3ha en moyenne. (Annexe 3.B, Graphique 3)

Les statistiques de ce graphique montrent que le Maïs n'est pas cultivé dans le Batha et le Wadi Fira. Dans le Mandoul les producteurs cultivent cette spéculatation sur une superficie ne dépassant pas 2ha alors que dans les autres provinces c'est-à-dire le Logone Oriental et le Moyen Chari on compte respectivement 13 et 11% des semenciers qui cultivent le Maïs sur une superficie supérieure ou égale à 3 en moyenne (Annexe 3. B, Graphique 4)

La production de semence de Niebé est faite sur une superficie comprise entre 1 et 2 ha en moyenne. (Annexe 3.B, Graphique 5)

### **III.1.3. Accès aux semences**

L'accès des producteurs semenciers aux intrants agricoles a été analysé à partir des données de l'enquête réalisée. La réponse des exploitants agricoles questionnés sur la provenance des semences qu'ils utilisent donne un aperçu sur la proportion d'agriculteurs et d'agricultrices enquêté(e)s qui s'approvisionnent à une source de semences certifiées (producteur semencier, kiosque FRPS, ITRAD, PROFISEM, ONG) ou non (récolte de la campagne agricole antérieure, marchés locaux, etc.)

Les sources d'approvisionnement en semence des agriculteurs et agricultrices (Le tableau 1 en annexe 3A). Il met en évidence les sources d'approvisionnement de semences par les

agriculteurs/agricultrices. Ces derniers peuvent s'approvisionner d'une part, à travers les producteurs semenciers de la localité, kiosques FRPS, ITRAD, PROFISEM, ONG, en semences certifiées (s'agissant des semences certifiées). Et d'autre part, à travers les récoltes de la campagne agricole antérieure, marchés locaux ... (s'agissant des semences non certifiées). Au regard de ce tableau, il ressort que dans le Batha, la quasi-totalité (environ 94%) des agriculteurs/agricultrices ont pour source d'approvisionnement en semences le PROFISEM. En outre, dans les provinces du Moyen Chari et du Wadi Fira, plus d'un tiers (1/3) des agriculteurs/agricultrices s'approvisionnent en semences auprès de PROFISEM.

En revanche, on remarque aussi que la grande partie des producteurs/productrices des provinces du Logone Oriental, Mandoul et Moyen Chari s'approvisionnent en semences dans les marchés locaux (environ 70%, 68% et 41% respectivement). Plus de la moitié (environ 57%) des agriculteurs et des agricultrices du Wadi Fira utilisent une partie de récolte de la campagne agricole antérieure comme semences. Il est important de souligner que dans toutes les provinces couvertes par le PROFISEM (excepté Batha), certains agriculteurs et agricultrices affirment avoir reçu des semences venant d'autres intervenants tels que ProPAD, Caritas, World Vision ou CELIAF

### III.1.4 Commercialisation des semences

Deux lieux de ventes sont privilégiés par les producteurs semenciers : le marché (local ou non) et les kiosques des fédérations des producteurs de la fédération, lieu de vente des semences. On peut observer que c'est dans la zone sahéenne que les kiosques sont les plus utilisés tandis que dans la zone soudanienne, les marchés sont les lieux de vente les plus en vue (Annexe 3A Tableau 3)

La loi de l'offre et de la demande présidant toute stratégie de commercialisation, l'on peut observer que les producteurs semenciers de la zone sahéenne s'approvisionnent d'autres villes en semences et se servent des kiosques pour les ventes.

Quel que soit le choix des options de ventes adoptées, les producteurs et les productrices semenciers sont au début du développement de leurs aptitudes commerciales dans une filière émergente qui requiert une formation dans le domaine de la gestion d'une entreprise agricole et une meilleure connaissance des marchés et des débouchés. (tableau 2, en Annexe)

## III.2. Réponses aux questions d'évaluation

### III.2.1 Pertinence

**Dans quelle mesure l'intervention de PROFISEM coïncide-t-elle avec les besoins et attentes des bénéficiaires, notamment les producteurs, les organisations de multiplicateurs et les services porteurs et pourvoyeurs des semences (ITRAD, DSP) ?**

Les interventions du PROFISEM en faveur des bénéficiaires couvrent des domaines variés correspondant au développement de filière semencière. Elles consistent en approvisionnement des producteurs et productrices multiplicateurs en semences de base (producteurs de semences) et en semences R1/R2 aux exploitants agricoles en tant qu'utilisateurs. D'autres part, il s'agit de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des organisations de producteurs et des fédérations régionales des producteurs semenciers (FRPS), afin qu'elles jouent le rôle qui leur incombe. Le paquet d'appuis du PROFISEM se compose comme suit : i) Distribution des intrants (semences, engrais) aux producteurs, des atomiseurs ; des matériels de conditionnement ; ii) Renforcement des capacités en itinéraires technique, techniques post-récolte, lutte contre les ennemis des cultures, techniques de conditionnement ; iii) Organisation des foires semencières ; iv) Construction des magasins de stockage des intrants ; v) Organisation

des ateliers de Diagnostic Organisationnelle des fédérations des producteurs semenciers (GIZ).

De ce point de vue, les interventions sont appréciées par les bénéficiaires concernés. Il en est de même pour la distribution des intrants (semences, engrais) aux producteurs semenciers, des atomiseurs, des matériels de conditionnement de semences fournies. Cependant pour ce dernier volet d'intervention, les bénéficiaires déplorent le retrait des appuis en distributions d'intrants, de paiements des frais d'inspections des champs alors que les besoins en la matière ne peuvent encore être comblés par eux/elles-mêmes. Pourtant dans l'esprit du développement de la filière semencière dans une perspective d'entrepreneuriat agricole en conformité avec la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et la réglementation communautaire (OHADA), il faut bien que ces derniers prennent ces frais en charge pour garantir leur autonomie.

Au stade actuel du développement de la filière semencière, les producteurs et productrices de semences ainsi que les FRPS estiment n'être pas encore en capacité d'assurer pleinement la prise en charge du paiement des coûts d'inspection des champs et de la certification. Les producteurs de toutes les provinces couvertes par PROFISEM utilisent généralement leurs fonds propres pour financer leurs cultures, la contribution des institutions de crédit et les Emprunts individuels sont insignifiants et voire même inexistantes dans certaines provinces (Annexe 3. A Tableau 2).

Bien qu'accepté et qu'approprié, le désengagement indispensable du PROFISEM en vue de la responsabilisation des producteurs et des productrices des semences ainsi que de leurs fédérations semble n'avoir pas rempli toutes les conditions et les exigences d'une autonomie durable. Ainsi, l'évaluation des capacités des bénéficiaires à s'autonomiser aurait pu être un outil d'aide à la décision dans le processus de désengagement. Il est possible de l'envisager avant le démarrage de la phase III du PROFISEM dans le but de mieux encadrer les stratégies d'accompagnement et d'interventions.

Dans le domaine de la diffusion de l'information, les soutiens du PROFISEM en termes de spots publicitaires à travers les radios locales ont permis la diffusion des messages sur l'importance des semences certifiées. De même, l'organisation des foires commerciales est l'une des stratégies qui a beaucoup contribué à la commercialisation et à un accès accru des agriculteurs et agricultrices ainsi qu'à d'autres demandeurs de semences certifiées.

### **Dans quelle mesure, les actions entreprises sont-elles cohérentes et suffisantes pour répondre à l'objectif de la construction et opérationnalisation d'une filière semencière au Tchad ?**

Les appuis du PROFISEM aux trois piliers stratégiques de la filière semencière « recherche – inspection/contrôle –diffusion » assurent la cohérence des actions entreprises. Toutefois, de l'analyse des informations recueillies, les actions entreprises par PROFISEM bien que cohérentes ne sont pas encore suffisantes pour une opérationnalisation durable de la filière. En effet, les actions qui ciblaient le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques des acteurs majeurs de cette dernière afin d'assumer pleinement ses rôles et fonctions pourtant bien définis ont enregistré des résultats mitigés.

Des appuis aux acteurs institutionnels tels que l'ITRAD et la DSP peuvent être diversement appréciés du point de vue de leur portée, de la mise en œuvre des actions prévues et des perspectives de la durabilité des acquis du PROFISEM.

Sur la période de mise en œuvre du PROFISEM, les appuis en formation aux agents du DSP ont permis de renforcer les compétences des agents en charge des inspections et du contrôle qualité.

A cela s'ajoutent l'appui à l'organisation aux missions d'inspections des champs de semences jusqu'à l'amorce de la responsabilisation des producteurs et des productrices de semences en matière de prise en charge des coûts d'inspection. Le projet de décentralisation des services d'inspection en vue de leur proximité des bassins de production de semences peine à se concrétiser du fait d'une divergence d'approche entre les parties prenantes. La DSP dont l'étendue de la zone d'interventions va au-delà des provinces couvertes par PROFISEM, estime ne pas être en capacités (ressources humaines, logistiques et matérielles) de déployer des agents dans chacune des provinces dudit Projet. Pour le management du PROFISEM, le déploiement des agents de la DSP vise la proximité des services et la perspective de la durabilité des acquis. Un effort de dialogue visant une issue consensuelle par rapport à l'approche de la décentralisation des services d'inspection conditionne les interventions de la dernière phase du PROFISEM. La démarche à envisager peut-être échelonnée dans le temps, assortie de responsabilités et des engagements des différentes parties prenantes.

L'appui du PROFISEM à la recherche a permis de mettre à disposition des semences de base qui ont été multipliées par les producteurs et les productrices formels. L'on note que la portée des conventions établies avec l'ITRAD fixe des objectifs plus opérationnels (production des semences de pré-base et base, appuis matériels) que stratégiques. En l'absence d'une réflexion stratégique, les conventions signées n'ont pas intégré la projection d'une vision à moyen et long terme du positionnement de la recherche comme levier de la filière. L'ITRAD en tant qu'institution de recherche incontournable dans la construction et l'opérationnalisation de la filière semencière, n'est pas doté d'instrument stratégique (Plan d'affaires) intégrant la transition des systèmes traditionnels de production à une agriculture performante, résiliente et viable économiquement.

Il a été relevé que la réalisation d'aménagements irrigués sur les sites des centres régionaux de l'ITRAD est attendue du PROFISEM. Les aménagements constituent un investissement important qui reste d'actualité surtout pour répondre au défi de l'accroissement de la production des semences de pré-base et de base dont la fourniture actuelle par l'ITRAD ne satisfait pas à la demande des producteurs et des productrices semencières.

Les producteurs et productrices de semences ont bénéficié des appuis techniques et matériels leur permettant de développer la filière semencière, de la rendre opérationnelle. Grâce à la maîtrise des techniques de production des semences qui est un maillon clé de l'approvisionnement et de la disponibilité des semences, la filière a une existence reconnue et concrète.

Dans tous les cas, le PROFISEM a impulsé la dynamique de la construction de la filière semencière en posant les jalons essentiels à l'effectivité de son opérationnalisation. La consolidation des acquis de cette étape d'opérationnalisation est attendue à la dernière phase du PROFISEM à travers une approche « entreprenariat agricole » porteuse d'une vision d'autonomie et de valeur ajoutée de la filière.

**Le mécanisme et les modalités d'intervention sont-ils encore les plus appropriés pour répondre à l'objectif et aux attentes des différentes parties prenantes, en l'occurrence les producteurs, les multiplicateurs, les structures d'appuis et la politique nationale ?**

Les modalités d'interventions varient d'un acteur à un autre : conventions (ANADER, ITRAD, contrats de prestations (Université de Sarh) et les appuis directs aux acteurs (DSP, FRPS) à travers la conduite des opérations par GIZ.

La mise en œuvre des conventions a buté sur des défis de gouvernance interne des partenaires institutionnels en ce qui concerne le respect des exigences contractuelles de types

administratives que financières (délais justifications). Du côté du mandataire, il est relevé des contraintes liées aux procédures auxquelles est soumis l'exécution du PROFISEM. Une crise de confiance née des incompréhensions liées aux éléments factuels susmentionnés a nourri des réserves dans le partenariat.

Cette étape de collaboration difficile est passée au fil du temps toutefois les incompréhensions et les réserves ne sont pas dissipées malgré les efforts consentis par les uns et les autres. Dans ce contexte, c'est la collaboration entre l'ITRAD et GIZ, qui a été la plus impactée à travers le choix d'une option de vente de semences de base plutôt que d'une production planifiée de semences selon les besoins exprimés.

De ce qui précède, il apparaît la nécessité d'un cadre de réflexion et d'échanges sur les sujets à controverses qui réunissent le Ministère de tutelle, les partenaires institutionnels concernés, GIZ et les partenaires techniques financiers pour renouer avec une collaboration plus efficiente. En attendant, il manque une volonté de collaboration aussi bien du côté de l'ITRAD que du mandataire ; chaque partie justifiant sa position par un manque de confiance et des réserves dans le partenariat. La proposition d'une collaboration directe avec les stations sollicitée par le mandataire même si elle semble être une alternative, elle n'est pas réaliste compte tenu de la gouvernance centralisée qui caractérise l'administration publique. C'est à ce point qu'un dialogue sincère et constructif à travers l'organisation des journées de réflexions pourrait ouvrir des nouvelles perspectives.

Les fédérations régionales des producteurs semenciers (FRPS) sont les mécanismes d'intervention auprès des producteurs et des productrices semencières à l'échelle des bassins primaires et secondaires. Cependant, il n'y a pas de cadre formel définissant les modalités de leurs interventions, leurs rôles et leurs missions dans la mise en œuvre de PROFISEM. Par ailleurs, le manque de partenariat avec le FENOPS restreint la collaboration avec les FRSP tenues par des obligations de redevabilité vis-à-vis de leur structure faitière. Cet état de fait, justifie une perspective de partenariat avec le FENOPS en vue de clarifier les engagements, les rôles et missions assignés aux FRPS ainsi que la mise en place de modalités formelles de collaboration, d'accompagnement et des exigences de résultats dans la dernière phase du PROFISEM. L'enjeu principal est de renforcer les capacités (techniques et opérationnelles) du FENOPS à élaborer sa vision et à définir ses missions ; l'appui actuel du PROFISEM aux fédérations régionales uniquement ne permet pas de déclencher une gouvernance partagée. L'absence d'une planification stratégique représente un vide institutionnel qui a une incidence sur l'efficacité de tout le système semencier et tout processus de partenariat. Ce sont les orientations stratégiques qui permettraient de définir les rôles et les missions au sein du FENOPS et de jeter les bases d'un partenariat durable.

Le système semencier conçu en tant que chaîne de valeur, ne peut fonctionner que s'il est inclusif, participatif et que les acteurs sont interdépendants. Les rôles et les fonctions exercés par les uns et les autres ont leur place ; ils sont difficilement transférables et réversibles. Le pari à gagner par le management stratégique et opérationnel du PROFISEM est de bâtir un réseau d'acteurs s'appropriant les caractéristiques d'une chaîne de valeur et au sein de laquelle ces rôles et les fonctions sont appropriés et assumés.

**Dans quelle mesure les actions, les approches et l'hypothèse sont-ils pertinents pour un processus viable de diffusion, de commercialisation et de facilitation de l'accès aux semences améliorées des producteurs?**

La diffusion, la commercialisation et la facilitation de l'accès aux semences reposent sur l'autoproduction de semences, la sensibilisation à travers la communication des radios, les foires semencières et l'implantation des kiosques. Ces actions contribuent certainement à l'accès des

agriculteurs et agricultrices aux semences améliorées grâce à l'accès à l'information sur l'importance et la disponibilité des semences. De ce point de vue, celles –ci s'avèrent pertinentes. Cependant pas forcément suffisantes pour rapprocher les agriculteurs et agricultrices des lieux de vente des semences améliorées. Pour des endroits éloignés des lieux et des sources d'approvisionnement existants actuellement, les clients ne sont pas enclins à aller chercher lesdites semences.

### **Quelles autres alternatives sont appropriées/adéquates pour la diffusion, la commercialisation et l'accessibilité des semences améliorées ?**

L'objectif à terme du PROFISEM est de développer une chaîne de valeur « Semences », même si le PRODOC ne le mentionne pas expressément. Ainsi, l'encadrement devrait intégrer une approche de développement de l'entrepreneuriat agricole ou d'agro-business. En effet, les implications du développement de la filière semencière sont essentiellement de types économiques et relèvent de l'agro-business. A ce titre, les approches et les hypothèses développées pour la diffusion et commercialisation s'inscriraient dans une démarche stratégique de marketing et bien coordonnée qui élargisse le marché des semences certifiées à toutes les échelles et couvrant les zones les plus éloignées. L'enjeu majeur au stade actuel du développement de la filière, étant la capacité des producteurs et des productrices de semences à répondre à une demande créée et accrue. En plus des mesures, des approches et des actions de communication visant l'information et la sensibilisation des agriculteurs et des agricultrices, la diffusion et la commercialisation des semences certifiées requiert une stratégie de marketing qui se mette en place en tenant compte de la réalité de l'offre et de la demande.

#### **III.2.2 Efficacité**

### **Dans quelle mesure les effets et les extrants planifiés de la phase II ont-ils été atteints ou sont-ils en train de l'être ?**

D'un acteur à un autre, l'atteinte des extrants au regard de l'appréciation faite par les différents répondants (enquêtes, entrevues, focus groups) est globalement mitigée. En effet, les extrants planifiés concernent le renforcement des capacités et des compétences des différents acteurs du système semencier à assumer leurs missions et leurs rôles en vue de l'autonomie, de la rentabilité et durabilité de la filière semencière au terme du projet. De l'état des lieux de la réalisation des extrants, on peut retenir ce qui suit :

- **Les extrants 1.1 et 1.2** relatif au cadre légal et institutionnel et à contribuer au développement du système semencier au Tchad n'ont pas été réalisés en ce qui concerne la tenue des réunions du CNSP, l'inscription de nouvelles variétés dans le catalogue national.
- La réalisation des **extrants 2.1, 2.2** sont partielles en ce qui concerne les rôles et missions assumées par la DSP et l'ITRAD. Avec le désengagement du PROFISEM de la prise en charge des missions d'inspections pour une responsabilisation des producteurs semenciers a pour effet, le non-respect du chronogramme du contrôle. Les producteurs et productrices de semences expriment encore un besoin d'accompagnement pour prendre les rôles/fonctions qui lui sont dédiés. Le travail d'information, de sensibilisation et de formation des producteurs semenciers demeure entier. La perception actuelle de la filière semencière par ces derniers traduit encore la faible connaissance de la dimension entrepreneuriale des activités. Ceci est un facteur clé qui impacte négativement la réalisation des extrants qui s'ajoute à la dépendance financière de la DSP et de l'ITRAD pour l'accomplissement de leurs missions cruciales dans le système semencier. Il faut noter en outre que la formation visant à renforcer les compétences et les expertises dans la recherche, n'a pas été réalisée dans le contexte d'une collaboration difficile entre GIZ et l'ITRAD.

Le refus de dialogue entre les parties prenantes étant observé, il ne peut être envisagé une alternative avec les mêmes acteurs en présence, sans une véritable volonté de collaboration de la part des uns et des autres. Le montage institutionnel du management du PROFISEM devra être recomposé avec **un nouveau partenaire** de mise en œuvre dont le cahier de charge inclura le développement d'une stratégie d'accompagnement des acteurs institutionnels (ANADER, DSP, ITRAD) à l'appropriation de leurs missions respectives, à l'élaboration d'instruments de pilotage tant stratégiques qu'opérationnels de leurs interventions dans le domaine du système semencier pour les rendre autonomes en matière de mobilisation de ressources. Notons que l'une des principales faiblesses de ces institutions est la capacité de mobilisation des ressources à travers la diversification de partenariats.

Une telle option permet de d'intégrer la question du financement de la recherche, de l'inspection et du contrôle qualité qui reste à reconsidérer dans le cadre de la prochaine et dernière phase. Sinon, il y a risque que de voir s'écrouler l'architecture institutionnelle, organisationnelle et opérationnelle du système semencier.

- **Les extraits 3.1, 3.2 et 3.3** enregistrent un niveau de réalisation plus apprécié au regard des avancées observées de la maîtrise des techniques de production de semences et de la responsabilisation des OP dans les bassins primaires et secondaires. Des semences certifiées sont mises sur le marché et sont accessibles aux utilisateurs informés à travers les canaux de communication développés avec l'appui du PROFISEM.
- Les activités qui sous-tendent la réalisation des **extraits 4.1, 4.2 et 4.3** portent sur la diffusion est la commercialisation des semences en faveur des producteurs et OP de la filière mais aussi des réfugiées et des éleveurs. Elles ont été menées, cependant l'approche qui consiste à faire des organisations humanitaires, des Projets et autres acteurs les clients principaux des semences certifiées vendues ne milite pas en faveur de l'autonomie et de la durabilité de la filière. La réalisation d'une étude de marché pour mieux cerner les enjeux et les défis de la commercialisation d'une part et le renforcement des aptitudes des producteurs semenciers par un programme de formation d'autre part, permettront de développer une stratégie d'organisation commerciale.
- GIZ estime que plus de 4000 personnes vulnérables auraient accédé aux semences de qualité jusqu'à présent.

Le tableau en Annexe 3C présente l'évaluation du niveau d'atteinte des extraits.

### **Les facteurs majeurs qui ont été à l'origine de l'atteinte des résultats ou de la réalisation ou non des effets attendus résident –ils dans l'approche et les stratégies d'intervention ?**

Les extraits des Effets 1 et 2 sont ceux dont le niveau d'atteinte est le plus faible. Ceux –ci dépendent de plusieurs facteurs :

**La gouvernance** du système semencier qui repose sur le ministère de tutelle. En effet, le CNSP qui est le mécanisme de gouvernance du cadre légal et institutionnel de la politique semencière est composé de 27 membres ; la DSP assure le secrétariat. De l'avis des acteurs institutionnels et de l'organisme de mise en œuvre de GIZ, le CNSP a été quasi inopérant durant la période de mise en œuvre du PROFISEM. Les réunions statutaires n'ayant pas été tenues régulièrement, le système semencier ne pouvait bénéficier d'un pilotage et d'orientations garantissant l'application et le suivi de la mise en œuvre des textes d'application régissant la filière.

Dans le statu quo où se trouve le CNSP, l'application des textes adoptés (Annexe 3D encadré 1) pour encadrer la commercialisation des semences végétales ne peut être suivie. Les pratiques de fraudes observées dans le cadre des appels d'offres d'achats de semences ont été détectées

et cernées grâce au FENOPS et ses affiliées provinciales. Ces fraudes concernent la vente de « fausses semences », pratiques d'influence et corruption ; etc.

En dehors de l'instabilité institutionnelle qui ne permet pas l'appropriation du rôle de leadership dans la gouvernance du système semencier, le CNSP fait face à un problème de ressources financières. Notons que le Fonds d'Appui prévu dans le Document de la Politique nationale semencière n'est pas mis en place.

**Le renforcement des capacités des acteurs institutionnels** (ITRAD, DSP) à travers de la formation, des appuis en équipements et en matériels a été bénéfique à l'accomplissement des missions respectives. Des agents de la DSP ont vu leurs compétences renforcées dans les domaines suivants : production de semence, reconnaissance variétale et des nuisibles. Des agents de la DSP et de l'ANADER ont bénéficié d'une formation de recyclage à l'ITRAD de Bebedjia ; cinq agents de l'ITRAD ont pris part à une formation de courte durée à l'ICRISAT. Notons que la formation des spécialistes en soutien au développement de la recherche n'a pu être concrétisée dans le contexte de la collaboration discontinuée entre l'ITRAD et de GIZ. Le plan de formation de l'ITRAD n'a pas été transmis au mandataire. Toutefois, il y a un agent de l'IRAD en master dont la formation est prise en charge par le Projet.

Quant aux appuis en équipements et matériels acquis dans le cadre des conventions signées, ils sont à la base des capacités et des rôles assumés par ITRAD et DSP pour assurer la fourniture de semences de base de qualité aux multiplicateurs. La survenue de difficultés de collaboration entre les parties prenantes aux conventions a amoindri les chances de l'atteinte des extrants concernés par les interventions. Les quantités de semences de base fournies en comparaison à la demande exprimée, illustre le faible taux d'atteinte des extrants (Tableau 4 en annexe)

Les besoins exprimés en quantité de semences de base n'ont pu être satisfaits sur trois campagnes agricoles consécutives. (Annexe 3A Tableau 4)

**Le renforcement des capacités des producteurs et des productrices** de semences en techniques de productions et de marketing est le facteur qui est le niveau appréciable atteint par les extrants des Effets 3 et 4. Les compétences techniques en matière des productions concernent les OP, les FRSP à la fois bénéficiaires et acteurs dans le développement de la filière.

**Les stratégies de diffusion et de commercialisation** mises en œuvre : les semences de qualité sont accessibles et disponibles relativement à l'échelle des bassins primaires et secondaires de production. La présence et la proximité des producteurs semenciers tant formels qu'informels dans les deux types de bassins rendent possibles cet accès aux exploitants agricoles qui en connaissent l'importance et les avantages.

L'on peut relever que la clientèle constituée par les exploitants agricoles ne se bouscule pas au niveau des kiosques des fédérations. Les méventes de semences de qualité déclarées par les producteurs sont interprétées par les acteurs diversement : faible pouvoir d'achat des exploitants agricoles face au prix des semences, méconnaissance des avantages des semences, non disponibilité des semences améliorées dans certaines zones.

Le taux de couverture des besoins à l'échelle de la zone du PROFISEM est encore difficile à évaluer en dépit de la diffusion et de la promotion assurée des semences en faveur des agriculteurs et agricultrices.

**Les objectifs et les actions entreprises répondent-ils à la question d'accès et disponibilité des semences améliorées ? A l'amélioration de la productivité ? A l'adaptation et à la réponse aux effets des changements climatiques (zones sahéliennes et soudaniennes) ?**

Les trois piliers essentiels de la filière (recherche, production et la diffusion) remplissent en principe les conditions pour répondre aux questions d'accès et de disponibilité des semences améliorées de la productivité, à l'adaptation et à la réponse aux effets des changements climatiques. Cependant les contraintes d'ordre institutionnel relevées à différents niveaux de la mise en œuvre du PROFISEM, notamment la gouvernance du système semencier, les capacités des acteurs à satisfaire les obligations contractuelles et la qualité de la collaboration entre les parties prenantes impactent le niveau de réalisation des extrants stratégiques se rapportant aux Effets 1 et 2.

Les défis majeurs suivants sont à considérer véritablement : vulgariser les semences améliorées et les rendre accessibles au-delà des bassins de production pour élargir le marché associé à la filière.

Dans les deux zones agro-écologiques, les actions entreprises sont quasi-identiques en ce qui concerne l'appui à la production des semences. Sauf au niveau des offres en matière de distributions de semences où les bénéficiaires de la zone sahélienne reçoivent trois spéculations (arachide, mil, sorgho) tandis qu'il y a cinq spéculations distribuées (arachide, maïs, mil, sorgho, niébé). Les variétés proposées aussi bien à la zone sahélienne qu'à la zone soudanienne sont des variétés adaptées à chaque zone agro-climatique.

### **Comment les bénéficiaires et les acteurs impliqués dans le projet ont-ils apprécié l'évolution du processus de la construction et de l'opérationnalisation de la filière semencière ?**

L'ensemble des acteurs apprécie positivement le processus de la construction et de l'opérationnalisation de la filière. Pour les acteurs institutionnels, même les difficultés de gestion des conventions n'ont pas entamé cette évolution de la filière qui mérite d'être soutenue et accompagnée pour atteindre les résultats escomptés. Pour les fédérations des producteurs de semences (FRPS), la déclaration d'un des membres résume leur appréciation : « *On nous a montré le chemin du professionnalisme en matière de semence* ». Ils sont satisfaits, car pour ceux –ci, la filière est une bonne affaire en plus de ce qu'elle permet de bénéficier des techniques de production des variétés performantes, des formations.

### **Les rôles et les responsabilités de différentes parties prenantes (GIZ, services publics, fédérations des multiplicateurs, commerçants, privés) sont-ils clairs et assumés pour un fonctionnement effectif et autonome de la filière semencière ?**

La plupart des rôles et des responsabilités inscrites (Encadré 1 Annexe 3D) dans les conventions et contrats sont inspirés de la politique semencière qui définit clairement les rôles et les responsabilités des différents acteurs (État, producteurs, particuliers, organisations rurales et secteur privé). A partir des informations recueillies, les parties prenantes et GIZ fournissent des éléments d'appréciation de l'accomplissement des rôles des acteurs et des parties prenantes. Il ressort de l'analyse faite que les rôles et responsabilités ont été globalement assumés par chacune de ces dernières en dépit des limites observées.

Au titre de son mandat, GIZ a assumé les responsabilités et les rôles d'administration du PROFISEM, de redevabilité et d'accompagnement des producteurs. Il a été confronté à un déficit de collaboration avec les acteurs institutionnels et qui a freiné l'atteinte de certains effets et impacts attendus du PROFISEM.

Les responsabilités et les rôles des acteurs (ITRAD, DSP, ANADER) ont été assumés en ce qui concerne la production de semences de base, la certification des semences, l'accompagnement

des producteurs. Cependant, le statu quo qui caractérise le processus d'homologation de nouvelles variétés met en évidence un accomplissement partiel desdits rôles et responsabilités qui relèvent en particulier de l'ITRAD et de la DSP. L'atteinte de l'outcome 2 qui est tributaire de l'efficacité de ces deux institutions n'a pas connu une pleine réalisation. Les préoccupations sont réelles quant à leurs capacités à continuer l'exercice de leurs missions après le PROFISEM pour assurer la viabilité du système semencier. Le financement constitue un enjeu majeur dans un contexte de décaissement irrégulier des subventions budgétaires à l'ITRAD et du statut de « Direction technique » de la DSP ne permettant ni une allocation de ressources ni la signature d'un partenariat pour en mobiliser.

L'effectivité de la production des semences permet de conclure que les multiplicateurs et les FRPS sont à l'œuvre pour rendre disponibles des semences certifiées. Ayant maîtrisé les techniques de production et ayant approprié la stratégie de diffusion, ils assument leurs rôles et leurs responsabilités à la mesure de leurs capacités et de leurs moyens. Toutefois, il apparaît qu'une culture de dépendance vis-à-vis des appuis des projets freine l'élan de leur autonomisation quant à la filière semencière. Des efforts d'informations et de sensibilisation de leur part et à l'attention des membres des OP/FRPS, font partie intégrante des responsabilités qu'ils doivent assumer.

Les résultats obtenus demeurent précaires face à la vulnérabilité des producteurs semenciers aux changements climatiques, au manque de capital dédié à la production et aux incertitudes liées au marché des semences. L'accompagnement n'ayant pas intégré tous ces facteurs de durabilité.

### **Quelles sont les insuffisances et les défaillances internes ou extérieures au programme qu'il faille corriger pour améliorer les résultats et rendre la filière opérationnelle ?**

Les insuffisances et les défaillances du programme sont de plusieurs ordres : Sur le plan conceptuel, le PROFISEM s'est inscrit dans une approche d'intervention d'appuis aux activités de production de semences plutôt que dans celle d'un développement de l'entrepreneuriat agricole. En outre, sur le plan stratégique, les principaux acteurs institutionnels ne disposent pas d'instruments de planification inscrivant leur vision à moyen et long temps par rapport à leurs missions dans le système semencier. Les conventions signées dans le cadre du PROFISEM ne se résument qu'en outils opérationnels qui couvrent quelques mois d'exécution d'activités.

Sur le plan organisationnel, tous les maillons essentiels de la filière ne sont pas pris en compte dans la phase II du PROFISEM. Il manque le maillon des services de soutien à la filière (fournitures d'intrants, services financiers, etc.). La structuration de la filière ne pourra être complète que s'il est garanti par la disponibilité d'intrants et des services connexes (main d'œuvre, traitement phytosanitaire transport, conditionnement, distribution). Ainsi, le coût du maintien dans la filière pourrait être élevé pour des productrices et producteurs semenciers qui accèdent difficilement aux intrants agricoles et les aux services susmentionnés. Le désengagement de PROFISEM n'a pas prévu un processus d'accompagnement pouvant pallier une telle situation. Ces sont des insuffisances internes qui découlent de l'approche conceptuelle et de la stratégie du programme.

Les défaillances externes au programme proviennent des faiblesses structurelles de l'environnement d'intervention (faible financement de l'Etat, mécanisme de suivi-évaluation et de non reddition des comptes au sein des institutions publiques) pour lesquelles le PROFISEM pourrait avoir peu d'influence si ce n'est d'envisager des alternatives à chaque problématique en recourant au dialogue multi-acteurs.

### III.2.3 Efficience

#### **Quelle est la relation coût-bénéfice entre les ressources investies et les résultats atteints ?**

Selon le document du projet, l'analyse coûts-bénéfices en relation avec le Programme PROFISEM concerne l'impact du secteur semencier sur l'économie du Tchad. Il s'agit de répondre à la question « Quel est l'impact de semences et de variétés améliorées sur l'économie du Tchad ? ». Il faut savoir que la donnée la plus importante pour faire cette analyse réside dans la performance des semences, qui constitue un paramètre difficile à évaluer.

Dans cette analyse, l'appréciation de l'augmentation de la production sur leurs exploitations agricoles passe par l'évaluation des rendements moyens et des quantités de productions sur la période de mise en œuvre du Projet. Les rendements agricoles moyens ont évolué à l'échelle des bassins de production de semences (certifiées et autoproduites) selon les rapports d'exécution et les témoignages des bénéficiaires.

L'incidence de l'amélioration des rendements sur l'économie des provinces couvertes par le PROFISEM et du Tchad est difficile à évaluer à partir des indicateurs de la chaîne de résultats établie. Ce, en raison de la faiblesse structurelle des mécanismes nationaux à établir la contribution de l'agriculture au PIB national. Les statistiques agricoles, quant à elles mettent en exergue une évolution très contrastée des rendements et des productions sur quatre campagnes agricoles de 2018 à 2022 Annexe 3.D : Graphiques 1, 2, 3 et 4) de quatre spéculations dont les semences (certifiées et autoproduites) ont été diffusées dans la zone du Projet. L'incidence économique du projet est reconnue, rapportée et témoignée par les bénéficiaires directs ; il est par contre prématuré de démontrer cette incidence sur l'économie provinciale et nationale dont toutes les conditions d'évaluation (base de sondage) ne sont pas remplies. Le processus d'une analyse économique approfondie débouchant sur un mécanisme d'évaluation efficient n'a pas été planifié comme observé en absence des outils appropriés (compte d'exploitation de production, plan d'affaires, plan d'investissements) pour apprécier les résultats atteints.

En ce qui concerne la diversification des répertoires de semences, il ressort de l'analyse des informations recueillies que l'ajout de nouvelles variétés plus adaptées et performantes que les variétés locales a été faible. La recherche se trouve en déphasage de la dynamique régionale en ce qui concerne la diversification des répertoires des semences. L'ITRAD ne s'est pas approprié des opportunités offertes par le PROFISEM pour le développement de ses capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles.

Le budget global du PROFISEM s'élève à 11,37 millions d'euros. L'analyse des allocations budgétaires montrent que les charges institutionnelles (47,3%) sont presque équivalentes aux ressources dédiées aux investissements (52,7%) (Annexe 3A : Tableaux 6 et 7). Dans la plupart des projets sectoriels, ces charges se situent dans la fourchette de 30 à 35% du budget global. Le coût de production de semences certifiées estimées dépasserait les 16% du budget global si la campagne en cours est incluse du point de vue de PROFISEM. La complétude des informations sur les coûts dédiés aux autres segments du système semencier reste à établir pour apprécier la performance économique. A ce stade de mise en œuvre du PROFISEM, l'analyse de la rentabilité de la filière semencière ne peut être évaluée du fait de sa faible structuration sur le plan organisationnel et de la systématisation des informations se rapportant aux coûts associés aux rôles/fonctions de chaque type d'acteurs.

Le caractère économique de la filière semencière n'a pas influencé la structure du budget du PROFISEM, ni orienté l'évaluation des coûts d'investissements du développement de ladite filière basée sur un plan d'affaires. Dans cette logique de rentabilité économique, les charges institutionnelles paraissent élevées en comparaison aux fonds administrés alloués à la réalisation

de la chaîne de résultats et supposés être des investissements. L'attente d'un retour sur les investissements implique que les charges institutionnelles soient calibrées sur la base d'un plan d'affaires de façon à assurer une rentabilité économique maximale du PROFISEM globalement. En outre, l'accomplissement des missions des partenaires clés a connu une discontinuité dans leur exécution du fait que les périodes de mise en œuvre n'ont pas été couvertes entièrement par les conventions de financement et les contrats de prestation.

Les actions planifiées en soutien au CNSP n'ont pas été mises en œuvre. L'une des raisons régulièrement évoquées est l'instabilité institutionnelle des structures qui le composent, en particulier au ministère en charge de l'agriculture qui en assure la tutelle et le manque de ressources pour organiser les assises statutaires. Si l'instabilité institutionnelle constitue un facteur sur lequel une influence semble difficile dans le contexte actuel, la non tenue des réunions statutaires ne pourrait s'expliquer uniquement par le manque de ressources pourtant prévues dans le budget du PROFISEM. Cet état de fait impacte l'efficacité du PROFISEM tandis que le processus d'appropriation du PROFISEM par le Ministère de tutelle est lent.

Les appuis à la CNSP qui est une pièce maîtresse dans le mécanisme de gouvernance du système semencier sont cruciaux pour consolider les acquis du PROFISEM et entrevoir les perspectives de la dernière phase. Un élan d'efforts conjugués de toutes les parties prenantes (Ministère, GIZ, acteurs institutionnels et partenaires techniques financiers) est susceptible de transcender le défi structurel qui affecte le fonctionnement du CNSP grâce à un dialogue et une concertation dont les contours opérationnels restent à définir à travers des journées de réflexions réunissant l'ensemble des acteurs concernés ou impliqués,

### **Quelles approches ou choix alternatifs pourraient donner des résultats similaires ou meilleurs, à moindre coût ?**

L'analyse de production et de la commercialisation qui constituent les maillons de la filière semencière qui ont été développées permet d'appréhender la configuration des producteurs et des productrices selon leurs performances. Sur la base du capital de production (social, physique et financier), de la capacité d'organisation, l'accès à la technologie, les capacités et comportements entrepreneuriaux, l'on observe des dynamiques et des potentialités tant individuelles que collectives. Pour induire des résultats plus efficaces à la dernière phase du PROFISEM, l'approche et les stratégies d'intervention devront prendre en compte les conditions et les modalités de désengagement définitif à court terme de toutes les formes d'appuis aux producteurs ainsi qu'aux acteurs institutionnels. Ceci, dans le but d'envisager des réponses aux principaux défis et besoins.

L'approche agro-business aura un double avantage d'une part de cibler la nature et les types d'investissements supplémentaires et nécessaires à chaque catégorie d'acteurs y compris ceux des producteurs les plus vulnérables ; d'autre part d'inscrire la troisième phase du PROFISEM dans la perspective de l'autonomie et de la rentabilité économique de la filière. A titre illustratif, les aménagements sur les sites des centres de recherche de l'ITRAD, les besoins des OP et des fédérations en investissements dûment planifiés (plan d'affaire, compte d'exploitation) requièrent une attention particulière. Ils sont gage d'efficacité pour la stratégie de sortie du PROFISEM. En effet, les deux premières phases ont été consacrées aux appuis institutionnels, organisationnels et techniques dans une grande mesure.

Dans le processus d'opérationnalisation de la filière semencière, le laboratoire d'analyse et de contrôle de qualité des semences et des plants de la DSP et les magasins construits en faveur des OP et des fédérations représentent des investissements importants à rentabiliser. Or, l'accompagnement visant à favoriser un retour sur les investissements de ces réalisations ne semble pas encore perceptible. La poursuite de l'accompagnement technique pour la rentabilisation de ces investissements s'avère cruciale.

**Quelle est la performance de la gestion du programme (management, gestion des partenariats et des ressources humaines, suivi financier y compris détection des problèmes et/ou irrégularités et mesures de correction) ?**

La gestion du programme peut être appréciée à deux niveaux en distinguant les missions, les rôles et les responsabilités du mandataire et les acteurs institutionnels.

GIZ au titre de mandataire délégué est astreint à ses procédures et aux exigences des partenaires techniques et financiers (DDC, AFD, UE). La mise en œuvre des planifications opérationnelles sur le plan administratif, organisationnel et opérationnel est effectivement assurée pour répondre aux engagements contractuels. Les ressources humaines ont été déployées à partir du siège de GIZ, de ses représentations à N'Djamena et dans les deux zones d'interventions pour accomplir les missions et les tâches qui leur sont assignées. Les rapports opérationnels présentent un état des lieux de l'exécution des planifications opérationnelles, de l'analyse budgétaire et de l'efficacité économique. Le mécanisme de management mis en place est performant sur le plan tant opérationnel que technique.

Les capacités de management des partenaires d'exécution (ITRAD, DSP, ANADER) ont été éprouvées par la collaboration avec GIZ. Les conditions et les modalités définies en fonction de la logique d'intervention du PROFISEM, de la mission et des rôles assignés aux parties prenantes sont régies selon le type de contrats prévus par les procédures de GIZ : **i)** contrat de subvention locale destinée aux partenaires de faible capacité de gestion ; **ii)** contrat de financement avec des organisations dotées de capacités de gestion qui doivent passer au préalable par une évaluation faite par le siège et dont la durée est d'une année. Notons que des besoins exprimés par les partenaires d'exécution peuvent être pris en compte par GIZ dans un cadre d'appui institutionnels, organisationnels, matériels et logistiques.

Avec l'ITRAD et l'ANADER, c'est le deuxième type de contrat qui a été appliqué et qui est basé sur une planification d'activités relevant des missions régaliennes respectives qui portent sur la recherche et la production de semences d'une part, des appuis-conseils et l'encadrement des producteurs et des productrices de semences, d'autre part. Notons que cette possibilité de contractualisation n'a pu être envisagée avec la DSP à cause de son statut de direction technique. C'est donc un accord cadre qui fixe la portée et les limites de collaboration entre la DSP et GIZ qui a été signé.

L'exécution des conventions et des contrats a été confrontée aux procédures administratives et financières ainsi qu'aux capacités institutionnelles des partenaires d'exécution. L'exécution des conventions et des contrats est faite en procédant par le paiement d'une avance ; les justificatifs de ladite tranche sont transmis au siège qui les traite avant le prochain décaissement. Une échéance de soixante jours est requise pour une soumission des dossiers par le Staff de management du Tchad au siège de GIZ. Ainsi, les requêtes relatives à la toute campagne agricole peuvent accuser du retard dans leur traitement et la mise à disposition des ressources dédiées à la production des semences, aux missions d'inspections des champs de semences ou d'appui au conditionnement des semences certifiées. A titre illustratif, pour la campagne 2023/2024 une requête a été adressée depuis février et n'a pas encore enregistré un feedback du siège. Les procédures internes de GIZ exigent des capacités d'anticipation du staff de management et une échéance de soumission des requêtes auxquelles les partenaires d'exécution éprouvent de la difficulté à s'adapter et à respecter le calendrier agricole.

Par ailleurs, on note une période non contractuelle avec l'ITRAD et ANADER. En effet, deux conventions couvrant chacune une période annuelle ont été signées avec ITRAD durant toute la période du PROFISEM et la collaboration avec ANADER n'a été concrétisée qu'en août 2020. La

discontinuité sur la période de partenariat a un impact sur la performance d'exécution des activités planifiées. La discontinuité sur la période de partenariat a un impact sur la performance d'exécution des activités planifiées. Enfin, la faiblesse principale du management du PROFISEM se trouve être la collaboration mitigée entre GIZ et ses partenaires d'exécution. Elle est alimentée par : i) le défaut de communication entre les parties prenantes, ii) le non-respect des procédures (délai de reddition des comptes et défaut de qualité des pièces comptables) par les partenaires d'exécution, iii) des reproches mutuels de réserves, d'incompréhensions et de refus de collaboration ; iv) défis structurels des acteurs institutionnels. Le management du PROFISEM devra intégrer une stratégie de communication et de dialogue orientée sur les avantages et les retombées du système semencier pour chaque acteur.

En conclusion, la performance globale du PROFISEM a été amoindrie par la faible exécution des conventions/contrats dont les outcomes 1 et 2 sont tributaires et la perte du dynamisme des deux acteurs institutionnels dans l'exercice de leurs rôles. Or, ces acteurs se trouvent être par ailleurs, les principaux mécanismes de pérennisation et de durabilité des acquis du Projet

**Le dispositif d'accompagnement mis en place est-il efficient, performant et adéquat ?  
Comment peut-il être adapté/amélioré pour être plus efficient et plus performant ?**

Le dispositif d'accompagnement mis en place dans le cadre du Projet PROFISEM comprend : i) le personnel du mandataire : équipe d'experts du siège et du bureau à N'Djamena, les coordinateurs (02) des antennes des zones agro-écologiques, des animateurs de PROFISEM à raison d'un par province iii) les équipes des représentations régionales de l'ANADER composées de chef de secteur et de conseillers agricoles, iv) les responsables de zones, membres des fédérations des régionales des producteurs et des productrices de semences.

La configuration en profils techniques des intervenants dans l'encadrement est étoffée en ce qui concerne le domaine des techniques de production. C'est ce qui explique les témoignages de satisfaction des producteurs et des productrices par rapport à l'offre un accompagnement qui leur a permis de développer des compétences en techniques de production des semences des différentes cultures et de comprendre les exigences associées à celles-ci. Toutefois, l'on peut observer le besoin de professionnels spécifiques notamment d'agroéconomistes, de gestionnaires d'entreprises, etc. Car, il s'agit de transformer l'approche traditionnelle d'appuis aux producteurs et productrices en perspective de développement de l'entrepreneuriat agricole. La sollicitation d'expertises externes apporte certes une valeur ajoutée au renforcement des capacités des bénéficiaires toutefois son caractère ponctuel réduit la portée de l'accompagnement. Il faut y ajouter, les ratios faibles de répartition des conseillers agricoles au regard du nombre des bénéficiaires.

L'efficacité du dispositif d'accompagnement de la filière implique une vision partagée par tous les acteurs clés de la filière. En l'absence d'un modèle économique de la filière semencière permettant des perspectives d'action, le dispositif d'accompagnement actuel ne remplit pas toutes les conditions d'une efficacité. De ce qui précède, l'efficacité, la performance et l'adéquation du dispositif d'accompagnement sont globalement mitigées.

Pour rendre plus efficient, plus performant et plus adéquat le dispositif d'accompagnement, il s'avère nécessaire de :

- ✓ Renforcer les approches actuelles qui sont de types techniques et organisationnelles par celle économique pour disposer d'instruments de pilotage et d'appréciation de la rentabilité de la filière pour une analyse coûts-bénéfices ;
- ✓ Alléger les charges institutionnelles au profit des investissements dans la logique d'une analyse de rentabilité coûts bénéfices ;

- ✓ Procéder à un nouvel appel à candidature de manière à mettre en concurrence tous les offres potentielles sur la base de critères axés sur les résultats probants ;
- ✓ Pourvoir en assistance technique aux partenaires institutionnels dans le but de renforcer leurs capacités institutionnelles et opérationnelle ; les expériences de projets mis en œuvre avec l'appui des Agences des Nations Unies (FAO, PNUD) peuvent être capitalisées
- ✓ Développer la recherche opérationnelle au niveau universitaire pour approfondir les thématiques clés ;
- ✓ Organiser des évaluations régulières et participatives incluant toutes les parties prenantes permettant d'apprécier l'état d'avancement de l'exécution du projet et le niveau progressif d'atteinte des résultats.

### **Et quelles adaptations ou considérations faut-il pour une prochaine et dernière phase ?**

Dans la perspective de la phase du PROFISEM, des adaptations majeures doivent être engagées pour que la stratégie de sortie se positionne comme levier de transformation de la filière semencière en développement en chaîne de valeur agricole. Ces adaptations concernent plusieurs dimensions.

Sur le plan conceptuel, le PRODOC de la prochaine et dernière phase tout en gardant le principe de la stratégie de sortie aura pour enjeu majeur de capitaliser les acquis et les leçons apprises des phases précédentes. Le cadre conceptuel du projet est à adapter avec l'option de modèle économique défini pour garantir que les stratégies et les approches d'interventions soient en adéquation avec la chaîne de résultats.

La deuxième adaptation à envisager concerne la structuration complète de la filière telle que définie par la CORAF pour y intégrer l'ensemble des acteurs dont les rôles et les fonctions concourent au fonctionnement du système semencier. Elle consisterait à accompagner la structuration des « prestataires » ou « fournisseurs » de services de proximité et de faciliter la mise en contact avec les OP/ Fédérations pour la construction de relations contractuelles formelle d'affaires. En effet, le maillon « services » ne fait pas partie de la structuration actuelle du système semencier en construction. Or, la définition des fonctions génériques sur lesquelles la filière s'avère cruciale. Les expériences des systèmes semenciers des pays de la sous-région tels que le Burkina Faso, le Niger peuvent inspirer le modèle tchadien.

Il apparaît un besoin d'assistance technique au renforcement des capacités des services financiers existants (ONAPE, Caisses d'Epargne, institutions bancaires, Projets, etc.) pour évaluer le potentiel économique de la filière semencière et la perspective de la mise en place de produits adaptés au fonctionnement de celle-ci. L'option d'un partenariat avec les institutions attitrées semble probante. Par ailleurs, est possible d'évaluer quantitativement et financièrement l'offre de services financiers associés à la fourniture d'instruments de partage des risques limités (garantie de crédit partielle, micro-assurance, etc.) en termes de montant et de durée sur la base du modèle économique élaboré par des expertises et compétences du domaine. Cela vise à déclencher le processus d'autonomisation et de culture entrepreneuriale chez les acteurs de la filière, en l'occurrence chez les producteurs et les productrices de semences.

### **III 2.4 Durabilité**

- ✓ **Quelles indications montrent que les effets produits continueront ou pourront continuer avec certaines conditions, après la fin du projet ?**

L'intérêt des producteurs semenciers par rapport à la filière est accru. L'émergence de professionnels en productions de semence ayant acquis une expérience d'entrepreneur de la filière est un résultat indéniable du PROFISEM. Cela constitue une innovation dans

l'environnement du secteur agricole du Tchad qui peine à se moderniser et contribue à la gestation de l'agro-business dans les provinces couvertes. Le développement de filière est renforcé par le nombre croissant de ce type d'exploitants agricoles qui au niveau des bassins de productions sont devenus la référence pour d'autres acteurs du secteur agricole.

La demande croissante et le marché potentiel de semences améliorées est l'un des indices importants de la commercialisation. En effet, les exploitants agricoles constituent la clientèle de la filière semencière. Cette clientèle existe et est potentiellement accessible aux producteurs semenciers. A travers l'autopromotion, la connaissance des semences s'est améliorée et par conséquent contribue à créer des besoins chez les personnes ayant expérimenté leur utilisation ou été informées de leur importance.

La démarche de responsabilisation des producteurs semenciers entamée : Chaque producteur achète les semences de bases et prend en charge les frais d'inspection. Bien qu'appréciable, cette démarche butte à la capacité des bénéficiaires à faire face aux coûts de production de semences ; les petits producteurs déclarent éprouver des difficultés à cette étape du processus qui ne vient que de commencer.

### **Les effets produits peuvent-ils rendre autonome et opérationnel le secteur semencier ?**

Les effets produits et actuellement tangibles sont : l'existence d'une dynamique organisationnelle par rapport à la production des semences ; des capacités différenciées des OP et des FSRP selon les bassins et les provinces à assumer les rôles/fonctions d'appuis aux bénéficiaires.

L'autonomie du système semencier est sujette à controverse. D'une part, la maîtrise des techniques de production de semences représente un atout indéniable pour continuer l'offre d'accompagnement aux producteurs par les responsables des bassins et des producteurs professionnalisés qui se démarquent par la performance de leurs résultats. D'autre part, les appuis et les investissements nécessaires à l'autonomisation individuelle et collective des producteurs ne sont pas entièrement assurés. Pour pouvoir déclarer l'autonomie de la filière, une évaluation du capital et des capacités de management d'entreprise des producteurs s'avère indispensable.

Du côté des acteurs institutionnels qui assument les segments clés de la filière, l'autonomie est hypothétique. L'ITRAD, la DSP et l'ANADER sont dépendantes des subventions de l'Etat qui ne sont pas toujours décaissées et des conventions de partenariats signés de types temporels avec des projets. Il faut ajouter que ces partenaires n'ont pas développé des visions et des perspectives à moyens et à long termes pour garantir leur positionnement stratégique sur la filière.

### **Quels facteurs majeurs peuvent améliorer ou entraver la persistance des effets ?**

Il se dégage plusieurs facteurs qui influencent la durabilité du processus d'opérationnalisation de la filière semencière. Lesquels facteurs représentent à la fois des défis et des enjeux que devra adresser la logique d'intervention de la dernière phase du PROFISEM.

**L'instabilité institutionnelle** caractérise l'environnement de la gouvernance de la filière semencière. Elle est un facteur majeur qui entrave le développement du système semencier. Elle explique en partie la faible appropriation du PROFISEM par le ministère de tutelle qui peine à s'approprier son leadership institutionnel.

**La faiblesse des capacités des partenaires institutionnels** réduit leur aptitude à s'approprier et à intégrer l'approche chaîne de valeur qui promeut l'agro-business. Cela explique leur difficulté à développer des instruments de pilotage (plan d'affaires, compte d'exploitation, plan d'investissement etc.) et à se doter de stratégie de management (procédures, visibilité, etc.) pour

accéder à des opportunités de financement. L'ITRAD et la DSP ne se sont pas dotés de ces instruments qui servent de base au dialogue avec les partenaires techniques et financiers. Leurs attentes vis-à-vis du PROFISEM les place en position de dépendance quant à leurs missions régaliennes en lien avec la filière semencière. Les deux institutions n'ont pas une autonomie financière qui leur permette d'accéder à des moyens d'actions nécessaires à la poursuite des activités de recherches, d'inspections et de contrôle de qualité de la faible appropriation par le ministère de tutelle, du manque de ressources pour maintenir les piliers de la filière recherche-contrôle qualité- vulgarisation.

**Les capacités des fédérations régionales des producteurs** de semences à jouer leur rôle pour le développement d'une chaîne de valeur « semence » à travers des services offerts aux affiliés reste un pari difficile à tenir pour l'instant.

Pour relever le défi de renforcement des capacités institutionnelles des partenaires d'exécution (ANADER, DSP, ITRAD) ainsi que des OP/fédérations des appuis en assistance technique ciblée selon les besoins identifiés grâce à l'analyse des forces, des faiblesses et des opportunités. Doter les uns et les autres d'instruments de pilotage stratégique et opérationnel, serait le principal but recherché dans une perspective de plaidoyer et de mobilisation de ressources. L'enjeu de la culture entrepreneuriale pourrait être gagné avec l'approche plus économique du projet qui va promouvoir l'agro-business.

**Les perceptions et les attitudes attentistes des bénéficiaires vis-à-vis du PROFISEM** sont contre productives à la l'esprit d'entrepreneuriat agricole. Cela implique un travail d'information et de sensibilisation des concernés qui apprécient les changements liés au projet cependant en ignorent les implications relatives à leurs responsabilités dans le système semencier.

La préoccupation de la stabilité institutionnelle de la gouvernance de la filière peut trouver une réponse à travers le transfert du mandataire au ministère de tutelle des compétences en management du PROFISEM. Ce transfert est à envisagée dans le sens de doter les institutions concernées d'instruments stratégiques susmentionnés pour les inscrire en tant qu'acteurs à part entière dans le système semencier et pouvant partager les bénéfices générés. Cela permet de valoriser la position de ces institutions et de susciter leur intérêt dans l'accomplissement de leurs rôles/fonctions. L'ancrage institutionnel du PROFISEM au ministère de tutelle via un mécanisme alternatif (direction, coordination, assistance technique, etc.) qui contribue à redonner confiance aux acteurs institutionnels, a plus de chance d'être inclusif que le montage institutionnel et opérationnel qui isole le mandataire. Ce dernier remplirait une mission de supervision et d'assurance qualité pour garantir les exigences contractuelles des partenaires techniques et finances.

### **Dans quelle mesure les organisations soutenues peuvent-elles porter et asseoir une filière semencière autonome et économiquement viable ?**

La durabilité organisationnelle demeure un défi au stade actuel du processus de durabilité organisationnelle de la filière : elle est mitigée du fait du manque d'une vision entrepreneuriale chez les bénéficiaires. L'autonomie de la filière est tributaire des rôles et missions assumés de tous les acteurs la composant, mais il y a la nécessité de financement durable des investissements.

Notons que l'insertion des organisations ou des individus et plus précisément des commerçants accrédités qui s'accaparent des offres pour la commande des semences auprès des grands preneurs est l'une des menaces pouvant nuire à la viabilité économique du projet et entraver la persistance de ses effets. Afin de permettre aux différentes parties prenantes de porter la filière, il va falloir protéger les semenciers de tout usage de fausses certifications et d'étiquette des semences par les commerçants qui ne sont pas des producteurs communautaires. Le développement de l'approche « agriculture contractualisée » qui induit la traçabilité et la

planification de la production de semences d'une part ; et la stratégie de veille par laquelle le FENOPS a permis de minimiser la fraude lors des appels d'offres pour la fourniture de semences aux producteurs/productrices dans le contexte des actions liées au COVID d'autre part, représentent des pistes à explorer dans la perspective de la promotion de la qualité, la transparence et la rentabilité distribuée le long de la chaîne.

### **Que faire pour que les différentes parties prenantes puissent porter leur filière ?**

Le portage de la filière par les parties prenantes pourrait être renforcé par des efforts visant l'appropriation des rôles et des missions dévolues à chaque partie prenante à travers : i) le renforcement de la concertation multi-acteurs ; ii) une visibilité accrue de la filière basée sur une stratégie de communication inter réseaux d'acteurs ; iii) un voyage d'étude et d'échanges des acteurs de la filière dans les pays de la sous-région dont les réalités présentent des similitudes avec le Tchad.

## **III 2.5 Genre**

### **Les objectifs et les résultats répondent-ils aux besoins des femmes et des couches vulnérables en termes d'accès aux semences améliorées ? A l'amélioration de leur production et de leurs revenus ?**

A l'analyse du PRODOC, les objectifs et les résultats attendus du PROFISEM sont sensibles au genre du point de vue de leur élaboration. Un répondant a déclaré « *Tout le monde a accès à ces semences sans distinction de sexe ni de la religion dans notre localité. On est tous des tchadiens que soit homme ou femme, jeune pauvre ou riche car PROFISEM ne fait pas de différence et c'est un projet innovant* »

Selon le rapport opérationnel 2022 du PROFISEM, les femmes et les jeunes constituent les cibles et les bénéficiaires majoritaires. Pour ce qui est des femmes, la configuration des bénéficiaires met en évidence leur prédominance numérique. Les informations suivantes donnent un aperçu des bénéficiaires appartenant à ces deux couches de la société.

#### **Femmes**

- 54,3% des client(e)s de semences certifiées ;
- 53,4% des membres des organisations de productrices de semences certifiées appuyées ;
- 43,6 % des diffuseurs des semences autoproduites ;
- 43,1% d'utilisatrices de semences autoproduites

#### **Jeunes (15-24 ans)**

- 20,2% de client(e)s de semences certifiées
- 33,4% des membres des organisations de producteurs de semences certifiées appuyés ;
- 16,1% des diffuseurs de semences autoproduites,
- 22,2% d'utilisatrices de semences autoproduites.

Toutefois, les besoins spécifiques et stratégiques des femmes, des jeunes et des autres couches vulnérables auraient requis une analyse de manière à formuler des réponses y afférentes. En effet, selon les résultats de l'enquête auprès des bénéficiaires, dans l'organisation de la production en groupement, la responsabilité est beaucoup plus attribuée aux hommes dans la province du Batha, du Moyen Chari et du Wadi Fira soient respectivement 72,7%, 80% et 70%. Seule la province du Logone Oriental affiche un pourcentage de femmes responsables des Groupements de Production plus élevé, soit un pourcentage de 57,6%.

De même, au sein des instances de décisions des FRPS, la représentation des femmes est faible. Lorsqu'elles parviennent à y avoir accès, c'est le poste de trésorière ou de trésorière adjointe qui leur est dédié.

La comparaison des rendements annuels obtenus par les femmes et les hommes met en évidence des disparités (Tableau 5, Annexe 3A). Lesquelles disparités peuvent s'expliquer par le niveau de maîtrise des techniques de production par les uns et les autres et qui constitue un facteur clé dans l'amélioration des rendements. Les femmes évoquent en outre qu'elles accusent du retard dans leurs travaux en attendant que les moyens de labours (tracteurs, bœufs d'attelage) soient rendus disponibles et après avoir accompli les activités des exploitations familiales. La problématique du foncier a aussi été mentionnée lors des focus groups en terme de difficulté d'accès et de sécurisation.

Bien qu'elles constituent la majorité des bénéficiaires du PROFISEM, les femmes productrices de semences ne sont pas à l'abri d'inégalités sous diverses formes. Une analyse approfondie des d'inégalités sociales à l'échelle des provinces, des rapports inégalitaires femme-homme, de la faible représentation des femmes au sein des OP/FRPS et de faibles revenus générés par la productrice de semence en comparaison au producteur, met en évidence des défis de réponses différenciées selon les besoins spécifiques (matériels, équipements, etc.) et les intérêts stratégiques (accès aux instances décisionnelles, accès et contrôle des ressources, accès au marché, etc.) des productrices d'une part et ceux des producteurs d'autre part.

Le Collège des femmes productrices de semences créé récemment peut être un cadre d'expression, d'échanges et de partage pour susciter plus de visibilité et de positionnement des femmes dans les sphères des décisions et la stratégie d'accès équitable aux semences et aux opportunités de la filière.

Pour la systématisation de la prise en compte desdits défis, une analyse préalable permettant l'identification des besoins, des attentes et des approches d'intervention est requise. Les rapports femme-homme représentent le principal enjeu dans la construction d'un modèle économique s'inscrivant dans l'approche M4P.

#### **La structure d'exécution du projet est-elle adéquate pour faciliter l'accès des femmes, des jeunes et des couches vulnérables à un processus inclusif d'opérationnalisation de la filière semencière ?**

GIZ au titre de mandataire est la structure en charge de l'exécution du PROFISEM et de l'accompagnement. La configuration des équipes de GIZ (bureau de N'Djamena, Coordination de zone) et ANADER qui assurent l'accompagnement des producteurs et des productrices des semences est essentiellement masculine.

Il manque en outre, d'outils d'analyse genre qui puissent favoriser un suivi –évaluation sensible aux inégalités. La ventilation selon le sexe des données relatives aux bénéficiaires, permet de saisir partiellement les inégalités du genre.

#### **IV.2.6 Gouvernance**

##### **Dans quelle mesure la gouvernance du secteur est-elle propice ou contribue-t-elle au développement de la filière semencière ?**

Le PROFISEM est exécuté par GIZ sur mandat attribué par la DDC en tant que maître d'ouvrage délégué. Selon la loi semencière, l'architecture institutionnelle et organisationnelle de la gouvernance comprend : i) le Ministère de Tutelle, ii) le comité de Pilotage ; iii) le CNSP.

Conformément aux missions et aux attributions de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation en matière de politiques nationales des départements sectoriels, l'architecture institutionnelle et organisationnelle du PROFISEM est placée sous la tutelle du Ministère en charge de l'agriculture.

En dehors de l'architecture décrite ci-dessus, il y a les partenaires d'exécution (ITRAD, DSP, ANADER, FRPS) et la GIZ qui répondent de leur propre instance de gouvernance. Cette dernière est représentée respectivement par une Direction Générale ou un Conseil d'administration pour des partenaires d'exécution et le Siège en ce qui concerne GIZ. Car dans la pratique, plusieurs structures sont impliquées dans la gouvernance du PROFISEM car elles représentent chacune, un centre de décision à part entière susceptible d'avoir une incidence à différentes échelles de la mise en œuvre des interventions.

Notons par ailleurs, qu'un Comité de Suivi du PROFISEM réunit de représentants de la DDC, de l'UE, de l'AFD et de la GIZ.

L'on peut observer une superposition de structures se trouvant dans des sphères différentes et dont l'interconnexion n'est pas assurée. Cet état de fait traduit la volonté de garantir une bonne gouvernance au système semencier. Cependant, la multiplication de centres de décisions non interconnectés les uns avec les autres dans un contexte d'instabilité institutionnelle dessert le processus d'appropriation du PROFISEM par le ministère de tutelle et les partenaires d'exécution. En absence d'un cadre permanent d'échanges et d'informations, les efforts de convergence et d'harmonisation des visions, des orientations et des choix stratégiques constituent un exercice difficile.

L'on peut se rendre compte de cette réalité à partir des prises de position et des avis discordants des parties prenantes sur les questions relatives à la collaboration entre GIZ et les partenaires d'exécution, la décentralisation du CNSP ; la communication avec les services publics décentralisés.

**Que faut-il revoir ou faire pour que la gouvernance du secteur (cadre réglementaire, capacités institutionnelles, coordination des acteurs/projets) soit favorable à un développement durable et autonome ?**

Les défis majeurs de la gouvernance du système semencier sur le plan réglementaire, est la mise en conformité des textes nationaux avec les engagements communautaires du Tchad concernant l'homologation des variétés et la place du secteur privé dans le système semencier. Les travaux en prélude à l'homologation n'ont point évolué. Pour accélérer le processus, l'organisation des sessions de travail en ateliers avec l'appui d'un facilitateur permettrait de disposer des résultats en temps réel et suivant une approche participative.

La revue du cadre réglementaire pourrait suivre la même démarche qui est plus efficace qu'efficace.

**Le dispositif d'accompagnement mis en place est-il efficient, performant et adéquat ? Comment peut-il être adapté/amélioré pour être plus efficient et plus performant ? Et quelles adaptations ou considérations faut-il pour une prochaine et dernière phase ?**

Face aux enjeux de l'appropriation du PROFISEM par le Ministère de tutelle et de collaboration avec les partenaires d'exécution, il paraît résolument nécessaire d'envisager la révision du montage institutionnel des mécanismes de gouvernance et de mise en œuvre qui repositionne les acteurs institutionnels et le FENOPS.

Aussi, en raison des faiblesses institutionnelles et organisationnelles du Ministère de tutelle et des acteurs institutionnels, il s'avère nécessaire d'accompagner le transfert des compétences par

une assistance technique fournie par le mandataire délégué. Les responsabilités de couverture de la surveillance de la réalisation du Projet conformément aux normes et aux dispositions contractuelles seront confiées au mandataire qui jouera le rôle d'assurance qualité et de soutien au Ministère de tutelle.

Le personnel technique du mécanisme de coordination sera recruté par le mandataire et aura pour principale mission d'apporter l'assistance technique indispensable à l'exercice des missions et des rôles des acteurs institutionnels. Du fait que l'ancrage institutionnel du projet se ferait au Ministère de Tutelle, le responsable de la direction concernée assumera le poste de Directeur National ou de Coordinateur National. Cette option paraît justifiée en cette dernière phase du PROFISEM afin de donner plus de responsabilités aux acteurs institutionnels et de créer les conditions d'une réceptivité du Ministère de tutelle à la stratégie de sortie et à l'opérationnalisation du mécanisme de gouvernance de la filière.

Ce montage institutionnel a déjà été expérimenté par le même ministère de tutelle dans le cadre de l'accompagnement du Tchad à la mise en œuvre du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) ayant bénéficié de l'assistance technique de la FAO.

Le Projet « Gestion communautaire des risques climatiques au Tchad » mis en œuvre actuellement dans le même contexte bénéficiant de l'assistance technique du PNUD qui assume un rôle similaire, pourrait être une source d'inspiration pour le modèle institutionnel de la dernière phase de PROFISEM.

### **III.2 7 Impacts**

#### **Quels effets positifs ou changements induits durables sont perceptibles ?**

Les compétences techniques de producteurs semenciers sont les premiers effets positifs et les changements durables et perceptibles que mentionnent la majeure partie des répondant(e)s enquêté(e)s ou interviewé(e)s. Les bénéficiaires eux même expriment leur satisfaction et leur fierté d'avoir acquis des connaissances et s'être appropriés les techniques apprises à l'occasion des formations organisées à leur attention.

L'émergence des producteurs et des productrices de semencier(es) professionnel qui servent de référence à l'échelle des bassins de production et de leur province.

Les témoignages des producteurs et productrices semencier(e)s enquêté(e)s ou interviewés déclarant que les conditions de vie de leur ménage se sont améliorées significativement grâce aux revenus générés par la vente des semences.

#### **Quels effets inattendus positifs et négatifs sont constatés ?**

Les constats de terrain et l'analyse des informations recueillies permettent de conclure qu'il n'y a pas d'effets négatifs induits par le PROFISEM en dehors des contraintes ainsi que des limites pour les quelles des mesures correctives sont formulées.

#### **Que faire pour enraciner et étendre les impacts ?**

La maîtrise des techniques de production représente le premier impact durable du PROFISEM reconnue par tous les acteurs qui doit être enracinée. Les disparités observées par rapport aux rendements différenciés obtenus peuvent trouver une solution à travers une mise à l'échelle de la formation. Les producteurs et les productrices relèvent que les restitutions faites par les bénéficiaires direct (e)s des formations organisées ne sont pas suffisantes à l'appropriation par tous des connaissances et des techniques enseignées. Ils proposent une multiplication des formations au niveau des bassins primaires afin de répondre aux besoins d'un plus grand nombre de bénéficiaires.

La professionnalisation des producteurs et des productrices de semences constitue le levier de l'opérationnalisation de la filière. A ce titre, la dernière phase de PROFISEM, devra contribuer à créer les conditions de leurs accompagnements multiformes pour consolider leur émergence à savoir : **i)** faire une identification des professionnels par bassin ; **ii)** contractualiser leurs besoins en semences de base et leur offre en R1/R2, **iii)** faciliter leur accès aux mécanismes de financements (Caisses d'Epargne, FINADEV, ONAPE, Projets, garantie, etc.) pour accéder aux autres intrants et aux équipements **iv)** Développer un programme de formation sur l'Agri-business.

L'accroissement des investissements dans la réalisation des infrastructures (aménagements, etc.), l'accès aux équipements agricoles et le renforcement des services techniques en faveur des OP sont susceptibles de booster considérablement le processus d'autonomisation de la filière. Une évaluation préalable des besoins et des attentes des concernés serait gage d'efficacité et d'efficience. Ceci, implique que l'Etat et les partenaires techniques et financiers s'accordent sur les priorités, leurs engagements respectifs et les moyens nécessaires à l'atteinte des résultats attendus. Pour tenir le pari d'une forte vulgarisation des semences améliorées afin que la part des ventes locales soit plus importante que celle issue des appels d'offre, des efforts importants restent à fournir dans le domaine de la recherche et le respect des engagements communautaire en matière d'homologation des variétés. Une extension des interventions aux fédérations dans tous les départements administratifs des provinces couvertes pourrait être envisagée pour élargir le marché des semences améliorées.

### III 3. Analyse des forces et faiblesses des maillons de la filière

#### III.3.1 Production

Le tableau ci-dessous présente les forces et les faiblesses du maillon « production ».

**Tableau 1: Forces et faiblesses de la production des semences**

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Forces     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise des techniques de production par les multiplicateurs</li> <li>• Traçabilité des semences connue à travers la maîtrise des techniques de conditionnement ;</li> <li>• Implication à tous les niveaux de la fédération des producteurs semenciers aux activités du projet ;</li> <li>• Dynamisme des producteurs semenciers ;</li> <li>• Renforcement des capacités des Fédérations des producteurs semenciers - certification des semences par la DSP ;</li> <li>• Mise à la disposition des fédérations des engrais comme fond de déroulement ;</li> <li>• Regroupement en bassins de production facilite l'inspection ;</li> <li>• Existence de magasins de stockage des intrants dans certaines fédérations (le cas d'Ati)</li> <li>• Soutien du PROFISEM à la DSP dans la réalisation de la certification semencière.</li> </ul> |
| Faiblesses | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus de certification est très coûteux ;</li> <li>• Manque de moyen financier disponible pour la supervision et le ravitaillement des bassins ;</li> <li>• Mévente des semences produites ;</li> <li>• Persistance des conflits agriculteur-éleveur ;</li> <li>• Faible niveau de compréhension de certains producteurs semenciers de la portée des formations données ;</li> <li>• Qualité peu appréciée de certains matériels de travail distribués</li> <li>• Appui du PROFISEM ne permettant pas de faire d'accroître la production</li> <li>• Pertes de semences dues aux nuisibles (termites, rats) au moment de stockage avant le prélèvement par la DSP ;</li> </ul>                                                                                                                                                            |

|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible collaboration entre l'ANADER et l'équipe du projet sur le terrain ne travaille pas assez avec l'ANADER ;</li> <li>• Manque de moyens de transport Manque des aires de séchage ;</li> <li>• Manque de moyens de labour disponible à temps voulu ;</li> <li>• Problématique de l'accès au foncier de terrain pour abriter le bureau de la fédération ;</li> <li>• Manque de terrain pour installer les champs de la fédération ;</li> <li>• Méconnaissance des produits phytosanitaires.</li> </ul> |
|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### III.3.2 Commercialisation

Le PROFISEM a développé une approche décentralisée de production et de diffusion de semences de qualité : les FRPS et leurs organisations membres vont assurer la coordination de l'ensemble des activités semencières au niveau provincial et même local, à travers la planification et le suivi de programmes semenciers ainsi que la commercialisation de semences de leurs organisations membres.

Tableau 2 : Forces et faiblesses de la commercialisation des semences

| <b>Forces</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>Faiblesses</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence des stratégies de diffusion des informations sur les semences</li> <li>• Implantation des kiosques par les fédérations</li> <li>• Fixation des prix de manière collégiale,</li> <li>• Connaissance de l'importance de semences améliorées,</li> <li>• Implication à tous les niveaux de la fédération des producteurs semenciers aux activités du projet ;</li> <li>• Conditionnement des semences en quantités variées.</li> <li>• Accroissement de la demande des semences grâce aux foires organisées</li> <li>• Dynamisme des producteurs semenciers ;</li> <li>• Existence d'un marché potentiel à toutes les échelles.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approches d'intervention basées sur les appuis traditionnels plutôt que vers un l'agrobusiness ;</li> <li>• Attentisme des producteurs semenciers ;</li> <li>• Encadrement et accompagné peu ;</li> <li>• Faible stratégie de conquête la clientèle potentielle que constituent les exploitants agricoles ;</li> <li>• Approche de l'autopromotion dispose d'un potentiel négatif sur la commercialisation des semences certifiées ;</li> <li>• Faible professionnalisation des acteurs sur les autres maillons de la filière ;</li> <li>• Faibles capacités d'offres de services des fédérations à leurs membres.</li> </ul> |

### III.3.3 Analyse M4P

L'analyse du PROFISEM faite au regard des critères M4P<sup>1</sup> permet d'appréhender les défis en matière d'équité et d'égalité de la filière. Le profil socio-économique des bénéficiaires est celui établi par la dernière enquête ECOSIT. A travers les rapports des enquêtes sur les conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad, le taux de pauvreté (incidence) donne un aperçu sur la situation de la zone du PROFISEM. La province de Wadi Fira est la moins pauvre durant les deux périodes (2011 à 2018) (Annexe 3A. Tableau 6). Son taux de pauvreté est plus bas que le niveau national aux deux périodes. C'est plutôt l'inverse dans le Mandoul, qui reste la province la plus pauvre. L'analyse de la dynamique de pauvreté montre une forte baisse, de 2011 à 2018, dans les provinces du Moyen Chari (-20,3 points de pourcentage) et du Mandoul (-13,1 points de

<sup>1</sup>Pertinence pour les pauvres, des opportunités de croissance ou d'amélioration de l'accès aux services de base, et faisabilité du changement des systèmes de marché

pourcentage). Dans le Batha, on enregistre plutôt une hausse du niveau de la pauvreté (+2,8 points de pourcentage).

Les difficultés les plus pointées par les producteurs et productrices de semences se résument aux coûts d'exploitations agricoles/production, à l'accès aux autres intrants et aux équipements agricoles. Tandis que les opportunités de débouchés accessibles actuellement sont illustrées par le tableau ci-dessous montrant que la plus grande quantité des semences certifiées est vendue par les fédérations. Pour la vente faite par ces dernières, la proportion des quantités de semences achetées par les projets (39,3%) est la plus importante ; suivent respectivement les individus (34,6%) et les commerçants (13,1%). Ce sont donc les trois catégories de clients actuellement. Les clients par ordre d'importance des quantités de semences vendues par le producteur ou par la productrice sont : les particuliers, les commerçants et les projets (tableau 8, Annexe)

La grande majorité des producteurs et des productrices de semences formelles appartiennent à la catégorie des petits producteurs au regard des superficies emblavées. L'impact final attendu du PROFISEM sur ces bénéficiaires est le recul de la pauvreté sur des acteurs. Cet impact est témoigné par un bon nombre de bénéficiaires enquêtés ou interviewés : « *Même les couches les plus vulnérables ont accès à l'occurrence de moi qui vous parle je suis handicapé et grâce à PROFISEM j'ai construit mes maisons par rapport au rendement que j'ai eu cette année* » *Propos d'un handicapé producteur de semences du Moyen Chari producteur de semences.*

Au niveau actuel du processus d'opérationnalisation de la filière, la participation des bénéficiaires en général se trouve dans un rôle de productrices/producteurs de semences, de travailleurs (main d'œuvre agricole) et de consommateurs (utilisateurs). Les contraintes qui impactent l'inclusion des productrices et des producteurs semenciers dans le système semencier ont été identifiées grâce à l'analyse du contenu des entrevues et des focus groups ainsi que des résultats de l'enquête réalisée. : **i)** l'accès aux fonciers des productrices et producteurs de semences ; **ii)** L'accès à la terre en tant que facteur de production ; **iii)** les inégalités du genre qui se traduisent par une position dominante masculine.

## IV CONCLUSIONS

### IV.1 Résultats obtenus en comparaison avec les résultats attendus

L'objectif à moyen et long terme du PROFISEM est de contribuer à développer une « **une filière semencière efficiente et bien organisée, qui bénéficie à un plus grand nombre d'agriculteurs/ d'agricultrices et permet de diversifier et d'améliorer les systèmes de production agricole dans les provinces d'intervention du projet.**

L'analyse des résultats, des tendances évolutives ont été observées selon rapport opérationnel 2022 de GIZ : **i)** Une augmentation des surfaces emblavées de champs de semences qui sont passés de 937 ha à 1 433 ha ; **ii)** Une production de semences qui est passée de 139,6 tonnes lors de la première campagne agricole en début de la phase II (2018-2019) à 393,4 tonnes soit une hausse significative de 181,7 ; **iii)** 116 408 agriculteurs utilisateurs de semences dont 46 678 utilisateurs de semences certifiées et 69 730 utilisateurs de semences autoproduites.

L'évaluation des indicateurs de la chaîne de résultats permet d'apprécier l'efficience de la filière. En effet, plusieurs des valeurs cibles des indicateurs de rendements des semences produites et les estimations du nombre des différents utilisateurs n'ont pas été atteintes en ce qui concerne les rendements et le nombre d'utilisateurs. Toutefois, le rendement en sorgho a battu le record de toutes les spéculations et a dépassé la valeur cible. (Tableau 9 en Annexe)

Le niveau mitigé actuel de l'efficience de la filière semencière est la résultante du modèle du mécanisme d'accompagnement et des investissements réalisés par le PROFISEM. Logiquement

ces tendances évolutives doivent avoir une incidence sur la production et les rendements dans la zone d'intervention du PROFISEM sur la période de mise en œuvre.

L'approvisionnement en intrants (semences, engrais, pesticides), la commercialisation, le transport, le conditionnement et les activités liées à la production agricole font partie intégrante de la filière semencière selon l'esprit de la politique semencière. Ainsi la filière semencière en cours de développement au Tchad est partielle dans sa structuration.

**Bénéfices et création de valeurs pour un grand nombre d'agriculteurs /d'agricultrices** Les bénéficiaires reconnaissent une amélioration de leurs revenus. Cela est illustré par les propos suivants : « *Il y a beaucoup d'amélioration, je prends un exemple chez moi-même. C'est grâce à PROFISEM et à travers les cultures améliorées qu'aujourd'hui j'ai construit ces maisons avec les œuvres de la culture* » *témoignage d'un producteur de Moyo, dans le Moyen Chari.*

Les valeurs suivantes des chiffres d'affaires montrent que la cible n'est pas atteinte :

- La valeur de référence du chiffre d'affaires générée par la vente des semences certifiées était de 123. 000.000 FCFA en 2018.
- La valeur cible prévue : 400.000.000FCFA.
- La valeur cible atteint : 176 787 000 FCFA.

Le taux de réalisation du chiffre d'affaires est de 44%.

Au stade actuel, le niveau de diffusion et de promotion des semences à travers les communications radio, les foires semencières et l'approche autoproduction n'ont pas permis d'atteindre le maximum d'exploitants agricoles. L'enjeu de la rentabilité et l'autonomie de la filière est relevé aussi bien par les partenaires institutionnels que par les producteurs/productrices semenciers. Les coûts de production représentent une charge que tous les producteurs et productrices semenciers ne sont pas à mesure de supporter. Ils ne sont pas établis systématiquement pour déterminer les coûts de la vente. La formalisation de la structuration des OP en vue de leur mise en conformité à la loi OHADA demeure un enjeu.

## **Effets du PROFISEM**

Les effets institutionnels qui sont d'ordre qualitatifs (**Outcomes 1 et 2**) ont connu accomplissement mitigé dans la mesure où le cadre institutionnel et légal du système semencier est demeuré dans une situation de statu quo illustré par le non fonctionnement du CNSP.

Les capacités des acteurs institutionnels ont été renforcées techniquement, matériellement et financièrement. Les compétences et les moyens techniques acquises n'ont pas permis de satisfaire les attentes des producteurs et des producteurs de semences avec des innovations variétales et les quantités de semences de base n'ont pas été satisfaites. En effet, la réponse de l'ITRAD aux besoins des producteurs ne relève pas simplement de la quantité mais aussi de la diversité qui est faible. Les producteurs éprouvent des difficultés à disposer des variétés qu'ils sollicitent et attendent de l'ITRAD. En conséquence, il est attendu de ce dernier la prise en compte des demandes des producteurs dans les processus de planification. En outre, la mise à jour du catalogue national couplée à l'inscription de nouvelles variétés n'a pas été réalisée du fait des travaux inachevés des commissions mises en place pour en conduire le processus technique. Il y a par ailleurs des variétés en maintenance qui requièrent la poursuite des efforts institutionnels accrus. La mise en conformité avec la réglementation communautaire est un enjeu qui n'a pas été tenu car l'on observe une superposition des variétés en matière d'inscription dans les catalogues nationales et régionales.

Suite au diagnostic institutionnel et organisationnel du CNSP, de l'ITRAD, et de la DSP, des recommandations ont été formulées. A quelques mois de la fin du PROFISEM, le degré

d'application desdites recommandations est estimé 26,70% alors que la valeur de cible souhaitée est de 75%.

**Les acteurs étatiques et privés** (y compris les organisations de producteurs et productrices) et utilisateurs de la semence échangeront régulièrement des informations pour faciliter le bon fonctionnement technique, économique et institutionnel du système de façon viable, pérenne et dynamique (Outcomes 2, 3 et 4).

La dynamique organisationnelle des acteurs étatiques de la filière est en place. Un cadre formel et régulier d'échanges des informations n'a pu être mis en place. Ni des acteurs étatiques, ni du privé une telle initiative a été entreprise. Les acteurs sont connus ; il demeure qu'un modèle organisationnel n'a pas été conçu pour faciliter le fonctionnement du système de façon viable. Pour faire fonctionner la dynamique, le PROFISEM pourrait travailler à faire émerger des plateformes locales réunissant tous ces acteurs. Ceci ouvrirait la voie à la création d'une interconnexion et d'une interdépendance qui constituent, deux des caractéristiques importantes d'une chaîne de valeur. En attendant, ce sont les foires semencières et les ateliers de planification offrent des espaces de partage aux participants. Or, quel que soit le modèle économique, les acteurs en général et les producteurs et productrices en particulier d'une filière agricole ont besoin de mieux s'organiser afin de réaliser des économies d'échelle, d'accéder aux technologies et aux services d'appui, et de développer leurs capacités de gestion des risques.

**Des OP spécialisées dans la production de semences** de qualité et leurs fédérations provinciales seront bien organisées et offriront des services à leurs membres et à d'autres producteurs et productrices agricoles dans leurs zones d'action (Outcome 3). Mises à part les OP spécialisées dans la production des semences et les FRPS, il n'y a pas une véritable implication du secteur privé dans le processus de construction de la filière. Cela donne un avantage de positionnement stratégique à ces dernières pour bâtir un modèle organisationnel piloté par elles et leur garantissant de capter une part large de la valeur des produits vendus.

La fourniture des services par les OP spécialisées dans la production de semences et leurs fédérations a démarré avec la gestion des équipements mis à disposition par PROFISEM et d'autres interventions (PROPAD), le transfert de savoir-faire à l'échelle des bassins de production (primaires et secondaires) et la vente des semences sur les lieux d'implantation d'une trentaine de kiosques sur cinquante prévues. Notons que l'implantation des points de vente est décentralisée à l'échelle des bureaux des fédérations, des bassins de productions, des proches des centres de santé, pour rendre accessibles une diversité de semences vivrières et maraîchères (Outcome 4).

Cette offre de services décrits, n'a pas été précédé d'une analyse exhaustive des besoins et des services désirés par les membres, ni la définition des conditions et des modalités d'accès aux services. Le renforcement des capacités des OP et des fédérations régionales à bâtir l'offre adéquat représente un besoin réel dans la phase de stratégie de sortie de PROFISEM. Il manque une dimension de services immatériels dont l'accès à l'information et aux innovations technologies.

La FENOPS elle-même peine à développer dynamique organisationnelle nationale faute de compétences, d'expertises et de moyens d'actions. Dans les deux premières phases de mise en œuvre du PROFISEM, les échanges visant l'établissement d'un partenariat entre GIZ et la FENOPS n'ont pas été concluants à cause d'un manque de consensus sur les rôles et les responsabilités de l'une ou l'autre des parties, ainsi que les conditionnalités de partenariat. La FENOPS revendique la légitimité organisationnelle en tant qu'interlocuteur principal du

mandataire délégué et un acteur clé dans le pilotage du PROFISEM. En ce qui concerne le mandataire, la FENOPS ne remplit pas les conditions de gouvernance et de capacités à assumer Les missions dévolues à son statut de faitière. La dernière phase de PROFISEM gagnerait en repositionnant comme un des acteurs stratégiques pour servir de levier à la gouvernance et à l'accompagnement de ses affiliées.

## **IV.2 Mise en œuvre de la stratégie d'intervention**

L'approche mutli-acteurs a été développée dans la construction de la filière semencière. La production est le maillon qui concentre toutes les priorités et dans une certaine mesure la commercialisation des semences. Les services d'appuis n'ont pas été pris en compte ; ce qui traduit une structuration encore partielle du processus de construction de la filière.

La durabilité des changements au niveau du système semencier n'est pas garantie au stade d'accomplissement actuel du PROFISEM. Des efforts restent à fournir pour que le Ministère de tutelle assume pleinement ses missions et travaille à la pérennisation du financement des services publics impliqués dans le fonctionnement du système semencier.

Sur la synergie avec les autres acteurs, les réponses aux questions d'évaluation donnent un aperçu de sa mise en œuvre.

**Quelle place occupe le secteur privé et quelles actions faut-il développer/promouvoir/intensifié pour qu'il soit à la base de l'autonomisation et du développement du secteur semencier ?**

Les instruments de politiques communautaires (OHADA) et nationaux (LOASP, politique semencière, etc.) sont en faveur du développement du secteur privé agricole. Les rôles définis pour les opérateurs du secteur privé consisteraient à investir et rendre nécessaire la mise au point et l'application d'actions marketing spécifiques. Ils doivent apporter aux multiplicateurs de semences et aux utilisateurs les informations requises sur la connaissance du marché, les prix, les besoins en semences, les espèces et variétés, les disponibilités, etc. Cependant la lente progression de la modernisation des systèmes de production et la morosité de l'environnement socioéconomique n'ont pas contribué à l'émergence du secteur privé agricole.

Les rôles que le secteur privé pourrait avoir dans l'opérationnalisation durable de la filière sont multidimensionnels : i) fournitures d'intrants en dehors des semences, des équipements et des services ; ii) financement de la production des semences de pré-base, de base ; iii) l'appui à la recherche pour l'introduction des variétés performantes ; iv) développement de l'agriculture contractualisée, etc.

**Comment faut-il faire pour que la filière et les activités connexes soient rentables pour attirer le secteur privé ?**

La rentabilité de la filière et des activités connexes sont avérées, reconnues et témoignée par les différents acteurs entretenues ou enquêtées. L'entrepreneariat agricole est peu développé en contexte tchadien. La construction de la filière semencière et l'appui au développement de quelques filières porteuses (karité ;) participe à la diversification des filières agricoles après l'ère cotonnière.

L'attractivité de la filière semencière du secteur privé par la filière viendrait des opportunités économiques. La loi de l'offre et de la demande est un facteur majeur dans la stratégie de la rentabilité de la filière et d'attractivité du privé à la dernière phase du PROFISEM. Elle s'appliquerait à la filière semencière à travers : i) le soutien à l'accroissement de la production de semences par la création des conditions d'accès à tous les facteurs de production aux producteurs et productrices de semences ; ii) le renforcement des capacités des acteurs à la

professionnalisation et la spécialisation sur les maillons de la filière ; iii) Adopter une meilleure stratégie de commercialisation bâtie sur les potentiel existant de la clientèle et un réseau de distribution de proximité ; iv) Faciliter l'établissement de partenariat entre les producteur et le secteur privé, etc.

Les conditions et les modalités de partenariat devront être en adéquation et en cohérence avec le modèle économique défini.

**Quelles approches et actions promouvoir pour atteindre cet objectif d'intervention du privé dans l'opérationnalisation de la filière semencière ?**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la législation communautaire OHADA et selon l'esprit de la loi d'orientation agro-sylvopastorale, les OP et fédérations doivent revêtir le statut d'entreprises agricoles. La vulgarisation des textes à l'attention de ces deux catégories d'acteurs est primordiale pour susciter la transformation structurelle de types groupements, associations et unions de groupements en entreprises agricoles. Cette mission peut faire partie de l'offre des services offerts aux membres des OP et des fédérations.

**Quels goulots d'étranglement faut-il lever et quelles opportunités exploiter à ce dessein ? Quelles relations, collaborations, synergies et complémentarités à consolider, affiner et finaliser pour le développement et l'opérationnalisation de la filière semencière et l'amélioration de la productivité agricole ?**

Le manque de communication entre les différentes instances de coordination des projets du secteur agricole et la multiplication des structures d'exécution rendent difficile le pilotage des Projets et programmes. A cela s'ajoute la faiblesse des capacités du Ministère de Tutelle à mettre en place un mécanisme de coordination des projets selon les problématiques/thématiques. Ledit ministère assure la gouvernance de plus d'une dizaine de projets dont le management est assuré par des mécanismes autonomes. La diversité d'approches, des procédures et de management rend complexe le pilotage et la gouvernance simultanés de des mécanismes d'exécution.

Le PROFISEM qui est pionnier dans la construction de la filière peut apporter un appui pour fédérer les efforts de l'ensemble des acteurs impliqués ou concernés. Cela, serait à l'avantage de la capitalisation de toutes les phases du PROFISEM qui a permis l'implication des autres acteurs dans les actions en faveur de la filière.

**Quelles articulations ou quelles synergies faut-il entrevoir, voire développer avec les programmes de la DDC en lien avec la formation (FORMI) ou l'intensification agricole comme (GERTS, SODEFIKA) ou des autres partenaires en lien avec le secteur privé ou les semences ?**

Des synergies avec les différents programmes de la DDC prévues dans le PRODOC du PROFISEM sont toujours d'actualité. A savoir :

- La fourniture de semences certifiées d'arachide aux bénéficiaires du Projet « Développement des Filières Arachide et Karité », SODEFIKA ;
- La fourniture des semences de spéculations dont les variétés destinées à l'amélioration à l'alimentation et à la nutrition du bétail dans le cadre du PROJET SAN et au Projet de production locale de compléments fortifiés (PROFORT) financé par l'UE ; l'enjeu étant d'introduire des innovations semencières aux besoins nutritionnels des ménages et de l'encadrement agricole des groupements de femmes soutenues par le programme ;
- La promotion de l'employabilité et de l'auto-emploi de masse pour les garçons et les filles exclus du système formel par le Projet FORMI peut être arrimée à la vocation entrepreneuriale dans le secteur agricole. Les jeunes constituent les cibles des deux projets (FORMI et PROFISEM).

L'ensemble des interventions (FORMI, GERTS, SODEFIKA) couvrent des domaines d'actions d'intérêts pour le développement de la filière. Le ciblage des producteurs semenciers et des jeunes développant des compétences dans le domaine de l'entreprenariat pourrait être une passerelle entre les trois projets. Aussi, il s'avère que le partage d'informations et d'expériences des acteurs d'intervention respectifs est essentiel à l'identification des domaines de synergies possibles (stratégiques, organisationnelles, opérationnelles). A ce titre, l'organisation des journées d'information et de réflexion pourrait offrir un cadre adéquat à l'exercice de choix probants en matière de synergie d'actions.

**Que faire pour que le système semencier paysan /informel et le système formel soient plus complémentaires, développés pour une amélioration de la productivité agricole de manière durable ?**

Le système semencier paysan est une pratique traditionnelle bien connue dans les milieux communautaires. Le Tchad fait partie de l'espace communautaire Afrique du Centre et de l'Ouest. Il est soumis par conséquent aux engagements et aux textes régionaux régissant le secteur semencier. L'introduction de l'approche « autopromotion » n'est pas conforme de ce point de vue. Les systèmes semenciers formel et informel ne peuvent être complémentaires. Le système semencier informel est un palliatif utilisé souvent dans des urgences pendant les mauvaises campagnes agricoles, les sécheresses et ne peut en aucun s'inscrire dans la durabilité. La politique semencière du Tchad ne reconnaît pas ce système. Ce système n'est sujet à aucun suivi, contrôle et certification. C'est le système qui est à privilégier. Remplacer les bassins secondaires par une approche de vulgarisation avérée paraît adéquat pour la vulgarisation des semences. C'est la mission remplie par le dispositif d'encadrement qui doit être renforcé pour permettre maximiser l'accroissement numérique des utilisateurs.

Sur la question de la complémentarité entre les deux types de semences, les avis ne sont pas partagés. C'est pourquoi, les débats sur les enjeux et les points de divergence doivent se poursuivre de manière à dégager un consensus sur le principe de promouvoir la complémentarité lesdits types de semences.

**Que corriger du programme pour que les multiplicateurs semenciers puissent prendre en main leur partie et générer des revenus ?**

La plupart des producteurs semenciers rencontrés déclarent : « *On nous a montré le chemin du professionnalisme en matière de production des semences, quitte à nous de faire le nécessaire pour tenir la route* ». Il faut consolider ce qui a été fait jusqu'ici, notamment les formations. Il faut aussi qu'ils apprennent à prendre en charge les coûts de suivi et de certification. L'Etat doit de son côté rapprocher le service de contrôle et de certification des semenciers.

**Quelles adaptations/corrections du management faut-il faire pour améliorer l'efficacité, l'efficacité et surtout rendre les résultats durables/pérennes.**

De l'analyse des mécanismes de coordination, d'exécution et de redevabilité, l'on peut dégager des préoccupations associées au management du PROFISEM et diversement appréciés par GIZ et les acteurs institutionnels. La superposition de plusieurs exigences institutionnelles, administratives et financières (GIZ, DDC, AFD, UE) alourdit les procédures de décaissement des fonds, d'exécution et de redevabilité. Leur application dans le cadre des conventions ou contrats signés avec les partenaires d'exécution n'est pas toujours appréciée par ces derniers. Des incompréhensions et des réserves nées des exigences contractuelles requièrent l'attention de tous du fait que cela constitue un précédent à la collaboration liée à la dernière phase du PROFISEM. Pour une adaptation aux obligations contractuelles des partenaires institutionnels, il faudra former leurs équipes d'exécution à la connaissance et à la pratique de la gestion des exigences de coopération. Il faut ajouter à la formation une assistance technique garantissant

l'assurance qualité des opérations administratives et financières. Dans une perspective d'autonomisation et de durabilité des acquis du PROFISEM, les OP, les FRPS peuvent bénéficier de la même formation afin de renforcer leurs aptitudes et leurs capacités managériales à devenir autonomes dans les processus de contractualisation de partenariat.

Il est important aussi qu'un dialogue s'établisse entre les partenaires techniques, le mandataire et le ministère de tutelle pour examiner la question de la superposition des procédures afin de déboucher sur la levée des contraintes d'ordre procédural observées. La finalité de tous ces processus est de créer les conditions d'une bonne collaboration entre les parties prenantes et de garantir un exercice efficient des rôles et des responsabilités des unes et des autres parties dans la mise en œuvre de la dernière phase de PROFISEM. Le processus d'élaboration du PRODOC PROFISEM, phase III devra s'enrichir des limites et des enseignements tirés des phases antérieures afin de prendre en considération bonnes pratiques de communication, d'accompagnement et de plaidoyer. Il faut aussi capitaliser les expériences relatives au développement de la filière semencière des pays aux réalités et aux pratiques similaires au Tchad. Quant à l'Etat, il doit financer la filière pour qu'elle puisse s'enraciner avant de la laisser voler de ses propres ailes.

### **Quelles adaptations faut-il faire dans la mise en œuvre du projet pour une amélioration et viabilisation des résultats ?**

Les axes de perfectionnement sont encore nombreux pour rendre la filière semencière autonome, rentable et durable. Ceux qui requièrent une attention particulière sont les suivants : **i)** la question du financement de la recherche, de l'inspection et du contrôle qualité reste à reconsidérer dans le cadre de la prochaine et dernière phase ; **ii)** la capacité d'offre des producteurs et des productrices de semences en quantité et en qualité ; **iii)** le développement d'une stratégie de commercialisation visant l'augmentation de la couverture des besoins en semences des agriculteurs/agricultrices et fidélisation de la clientèle ; **iiii)** la synergie des acteurs à tous les niveaux d'interventions portant sur la filière.

## **V. LEÇONS APPRISSES, ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS**

### **V.1 Leçons apprises**

Le PROFISEM marque une étape cruciale de la transformation du secteur agricole au Tchad en posant les jalons du développement d'une chaîne de valeur agricole à travers l'émergence de professionnels de la production de semences. Dans le processus d'opérationnalisation de la filière semence bien amorcé au lancement du PROFISEM et la perspective d'une stratégie de sortie, quelques enseignements peuvent être tirés globalement de huit années de mise en œuvre et en particulier de la deuxième phase.

**La maîtrise des techniques de production de semences** est un facteur clé dans le processus de développement de la filière semencière. Les producteurs/productrices ont assez vite compris la filière et leurs rôles qu'ils s'en sont appropriés. C'est le cas illustré par l'implication des producteurs professionnels des semences dans la lutte contre la fraude qui a été d'un atout essentiel dans la quête du respect des textes en vigueur. Il y a en outre la responsabilisation des producteurs/productrices et OP du système financier a commencé par la prise en charge des coûts d'inspections des champs de semences et du contrôle de qualité.

**La pérennisation** des impacts positifs, des acquis et des expériences du PROFISEM est tributaire d'une gouvernance pleinement assumée par le CNSP, d'une vision stratégique et institutionnelle qui définit les articulations du processus d'opérationnalisation de la filière et des financements durables à l'ITRAD, au DSP et à l'ANADER.

- **L'exécution déléguée à un mandataire** aux capacités institutionnelles et aux expériences avérées permet de remplir les conditions et modalités respectueuses des normes et standards des partenaires techniques financiers. Toutefois, la délégation de mandat ne peut combler les missions régaliennes des acteurs institutionnels dont dépend l'opérationnalisation de la filière semencière. Les marges d'exercice semblent être bien limitées pour agir sur les facteurs tels que : la stabilité institutionnelle, le financement public du système dans une situation généralisée de pénurie de subventions, de culture managériale particulière des institutions publiques. En absence d'un appui transitoire couplé à une stratégie à moyen et long terme, la filière court le risque de s'écrouler sans la recherche, les inspections et les contrôle de qualité ainsi que les conseils agricoles qui en sont les piliers.

L'enjeu à ce propos est majeur à ce stade du PROFISEM, et ne donne pas d'alternatives ni à GLZ, ni aux partenaires techniques financiers après 2 phases et huit ans d'interventions.

- **Les perceptions par les différentes parties prenantes** de leurs rôles et de leurs responsabilités influencent leur capacité d'appropriation des enjeux adressés, leur participation au fonctionnement des mécanismes d'interventions du PROFISEM et le système semencier lui-même. On note que le mandataire se retrouve dans les rôles de prestataire lié par ses obligations contractuelles plutôt que d'accompagnateur ; et les partenaires institutionnels se sont positionnés comme des prestataires au compte du mandataire en lieu et place du maître d'œuvre assurant ses missions régaliennes.

De l'expérience des deux phases de PROFISEM, il ressort que les meilleures conditions d'exécution de la dernière phase pour l'atteinte des résultats pourraient être envisagées sur plusieurs plans. Il s'agit prioritairement de :

- i) Redéfinir de manière claire et partagée les rôles et les responsabilités des différents acteurs concernés où impliqués dans la mise en œuvre des interventions, la chaîne des résultats et le développement de la filière semencière ;
- ii) Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de sortie du PROFISEM planifiée, exécutée et évaluée régulièrement de manière participative pour assurer des mesures correctives ;
- iii) Adopter une approche « agrobusiness » ayant l'avantage de la responsabilisation, de l'autonomisation et de la professionnalisation des bénéficiaires à travers la spécialisation dans des métiers correspondant aux fonctions et aux rôles assumés le long de la filière ;
- iv) Développer une assistance technique adressant les faiblesses institutionnelles et organisationnelles des acteurs institutionnels ; ladite assistance ayant pour objectif de favoriser le transfert des compétences à ces derniers et d'assurer une meilleure collaboration dans le cadre des partenariats établis.

## V.2 Orientations pour la prochaine et dernière phase

De l'analyse des résultats, des enseignements tirés et des enjeux à adresser par la dernière phase du PROFISEM quelques orientations peuvent être formulées. Dans la perspective de la dernière phase du PROFISEM, quelques enjeux requièrent une attention particulière dans la démarche d'élaboration, de mise en œuvre et de sortie de stratégie.

Les orientations ainsi formulées axés sur plusieurs dimensions ci-dessous.

#### Encadré 5 : Orientations pour la phase III du PROFISEM

- L'interdépendance et l'interconnexion des rôles/ fonctions des acteurs du système semencier sont les catalyseurs de l'efficacité et de l'efficience. Pour les construire et les rendre durables, l'accompagnement devra être de type appui-conseils pour privilégier la communication, le dialogue, le renforcement des capacités (connaissances agronomiques, gestion des ressources ; marketing, etc.), et les moyens d'actions qui soient à la hauteur des résultats attendus. L'offre d'accompagnement du PROFISEM aux producteurs/productrices doit être en adéquation avec les besoins ciblés et des critères définis tels que : le profil, le capital et les perspectives de développement des bénéficiaires (producteurs, productrices, des OP et des fédérations).
- La conception et l'opérationnalisation d'un modèle économique partagé par l'ensemble des acteurs rendraient plus visibles les avantages et la rentabilité redistribuée à chaque entité le long de la chaîne de valeur « semences » ; cela constitue une source de motivations et de responsabilisation desdits acteurs.
- La poursuite de l'appui à tous les acteurs institutionnels conditionne la mise en œuvre de la dernière phase ; elle est une solution alternative à court terme qui n'exclut pas l'appui au processus de la révision des textes législatifs et réglementaires existants. Et ensuite par l'instauration d'un dialogue politique permanent entre le ministère de tutelle, le mandataire et les partenaires techniques financiers.
- Dans la perspective du développement de la filière semencière, l'accent est à mettre sur la contractualisation d'un partenariat avec la FENOPS dont les capacités à se doter d'instruments stratégiques et opérationnels sont à renforcer pour assumer ses rôles/fonctions et missions statutaires en faveur de ses affiliés ainsi du fonctionnement du système semencier.
- Les compétences et les expériences des OP et des FRPS en matière d'offre de services aux membres, de gestion d'entreprises agricoles et de stratégie commercialisation sont à renforcer par des voyages d'études et d'échanges avec des acteurs d'autres pays de la sous-région et ailleurs. Ce, pour inspirer et insuffler une nouvelle dynamique tant organisationnelle que stratégique des concernés.
- L'intégration et la participation du secteur privé dans le système semencier à la dernière phase du PROFISEM viendrait à point nommé. Cependant, cela requiert une réflexion approfondie et une attention soutenue à l'approche M4P dans le processus d'élaboration du modèle économique à développer. Les domaines dans lesquels le secteur privé peut exercer des rôles sont : la fourniture d'intrants et d'équipements, des services financiers, des innovations technologiques, distribution des semences, etc.
- L'agriculture contractualisée est applicable pour accroître la production de semences de qualité à deux niveaux : i) au niveau du partenariat avec ITRAD-secteur privé le financement de la production de semences de pré-base et de base ; ii) au niveau de la contractualisation avec les OP et coopératives agricoles des produits de consommation pour la fourniture de semences commerciales.
- Thèmes transversaux : i) L'élaboration d'un plan d'actions genre participera à la réponse aux besoins spécifiques et stratégiques des couches vulnérables, aux rapports inégaux entre

### v.3 Recommandations

Tableau 3 : Recommandations

| Critères          | Remarques importantes                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Recommandations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Responsables                                                 | Priorités |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Pertinence</b> | ✓ Le PROFISEM est reconnue par les bénéficiaires comme étant la réponse aux contraintes à l'amélioration de la productivité, grâce à l'accès aux semences de qualité, à et la maîtrise des techniques de culture et à la résilience aux effets du changement climatique.                                      | ✓ Appuyer l'élaboration d'une planification stratégique de la FENOPS et d'un plan d'investissement y afférent pour servir d'instrument de plaidoyer à la mobilisation des ressources en vue d'étendre les interventions.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Mandataire<br>Partenaires<br>Techniques et<br>financiers     | <b>1</b>  |
|                   | ✓ Les mesures, les actions et les approches développées ne s'inscrivent pas dans une perspective d'agri-business visant l'élargissement du marché de semences améliorées basé sur l'offre et la demande.                                                                                                      | ✓ Mettre en œuvre les résultats et les conclusions de l'étude de marché réalisée avec l'appui de la Banque Mondiale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Ministère en<br>charge de<br>l'agriculture<br><br>andataire  | <b>1</b>  |
|                   | ✓ Le processus de désengagement du PROFISEM amorcé n'a pas rempli toutes les conditions et exigences pour garantir la viabilité économique de la filière.                                                                                                                                                     | ✓ Développer une stratégie d'accompagnement complémentaire en faveur des producteurs semenciers dans les domaines suivants : formation en entreprise agricole, appuis à l'accès aux mécanismes de financement (crédit, garantie, micro-assurance) intégrant les risques associés aux changements climatiques et des solutions alternatives aux besoins des couches les plus vulnérables<br>✓ Concevoir un modèle économique de la filière semencière intégrant l'approche M4P pour garantir la réalisation de la chaîne de résultats du PROFISEM | Ministère en<br>charge de<br>l'agriculture<br><br>Mandataire | <b>1</b>  |
|                   | L'approche de décentralisation des services d'inspections des champs de semences, les exigences de redevabilité des partenaires d'exécution et les procédures applicables au PROFISEM représentent des facteurs importants dans le montage institutionnel pour lesquels des enseignements doivent être tirés. | ✓ Organiser des journées de réflexions sur les rôles/fonctions des parties prenantes du système semencier et de capitalisation des enseignements tirés des phases achevées du PROFISEM afin de renouveler les bases de la collaboration en perspective de la dernière phase<br>✓ Etablir un contrat de performance du partenariat avec chaque partie prenante qui inclut les étapes de réalisation, les critères et les indicateurs de leur mise en œuvre pour servir d'outils d'aide à la décision dans le processus de désengagement.          | Mandataire<br><br>Partenaires<br>techniques et<br>financiers | <b>1</b>  |

| Critères            | Remarques importantes                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Recommandations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Responsables                                          | Priorités |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------|
| Performance (suite) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                       |           |
| <b>Efficacité</b>   | ✓ Les extrants planifiés de la phase II ont connu un niveau de réalisation partielle. Ceux qui relèvent du cadre législatif et institutionnel sont les moins réalisés du fait des difficultés de fonctionnement du CNSP qui est la structure motrice du système semencier et des processus de partenariats | ✓ Appuyer sur le plan technique et financier la tenue régulière du CNSP afin de garantir l'efficacité des interventions de la dernière phase du PROFISEM tout en initiant une réflexion stratégique qui débouche sur une option de développement organisationnel et institutionnel plus efficace                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Mandataire<br>Partenaires<br>Techniques et financiers | 1         |
|                     | ✓                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | ✓ Organiser un atelier bilans- planification dès la fin de la campagne agricole 2022/2023 avec toutes les parties prenantes pour évaluer les résultats atteints et les besoins prochains en semences (pré-base, base, R1, R2) pour les quatre prochaines années et la responsabilisation de toutes les parties prenantes durant la phase III.<br>✓ Organiser des sessions de planification opérationnelle annuellement avec tous les partenaires d'exécution afin d'assurer une efficacité dans l'accomplissement des fonctions et des rôles assignés à tous dans une perspective de gestion axée sur les résultats | Mandataire                                            | 1         |
| <b>Efficience</b>   | ✓ L'objectif et les effets attendus du PROFISEM sous-tendent une approche « <b>agro-business</b> » tandis que l'approche d'intervention repose sur des appuis aux activités agricoles de type ordinaire                                                                                                    | ✓ Arrimer la stratégie d'intervention du PROFISEM à l'approche « chaîne de valeur » qui prenne en compte la structuration de l'ensemble des acteurs concernés (fournisseurs, clients, prestataires de services) et la rentabilité économique du système semencier,<br>✓ Soutenir l'alphabétisation axée sur l'agro-business pour l'appropriation des connaissances, des techniques, de la technologie et de la gestion d'entreprise par les femmes et les bénéficiaires ayant un faible niveau d'instruction                                                                                                        | Mandataire                                            | 1         |
|                     | ✓ Le FENOPS, structures faitières des OP et des fédérations des producteurs semenciers n'a pas eu le positionnement stratégique                                                                                                                                                                            | ✓ Etablir un partenariat formel avec la FENOPS pour la repositionner dans ses rôles, ses missions et ses responsabilités statutaires à différentes échelles du processus de consolidation de la filière semencière                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Mandataire                                            |           |
|                     | ✓ Des besoins complémentaires d'appuis et d'investissements sont nécessaires pour adapter les stratégies et les interventions et repositionner la filière semencière dans le champ « agro-business »                                                                                                       | ✓ Appuyer la mise en œuvre des priorités institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles qui sont inscrites dans la planification stratégique et le plan d'investissements élaborés dans le cadre de l'accompagnement au FENOPS.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Mandataire                                            | 1         |

| Critères                               | Remarques importantes                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Recommandations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Responsables                                           | Priorités |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Performance du PROFISEM (suite)</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                        |           |
| Durabilité                             | ✓ Les capacités institutionnelles des acteurs clé du système semencier sont tributaires de l'appui du PROFISEM                                                                                                                                                                                                      | ✓ Appuyer l'élaboration d'un cahier de charge présentant de manière explicite les missions et les rôles du Ministère de tutelle dans la gouvernance du PROFISEM et la stratégie de sortie pour garantir la responsabilisation des services publics parties prenantes au système semencier.                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Mandataire                                             | 1         |
|                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | ✓ Poursuivre les appuis aux acteurs institutionnels (CNSP, ANADER, DSP, ITRAD) et renforcer leurs capacités à élaborer un programme d'interventions en matière de recherche, de partenariat avec le secteur privé et de stratégie de financement ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                        | ✓ 2       |
|                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | ✓ Appuyer le processus de mise en conformité des OP et des FRSP aux engagements communautaires (OHADA) pour qu'elles deviennent des coopératives et des entreprises agricoles ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | ✓ FENOPS, FRPS/OP                                      | ✓ 2       |
|                                        | ✓ L'appropriation du programme par le ministère de tutelle et les acteurs institutionnels clés n'est pas acquise par le fait de la conjugaison de plusieurs facteurs : faible participation au suivi-évaluation est faible, instabilité institutionnelle                                                            | ✓ Insérer dans le PROFISEM III un plan de désengagement qui prenne en considération le transfert des compétences et des responsabilités dédiées à chaque acteur institutionnel et au FENOPS selon les fonctions/rôles de chaque entité ; la mission dévolue au mandat délégué concernera l'assistance technique, la supervision et le contrôle de l'assurance qualité par un accompagnement à l'exécution aux interventions.<br>✓ Appuyer le processus d'homologation de nouvelles variétés pour leur inscription au Catalogue National à travers des travaux en ateliers pour finaliser les étapes. | ✓ Mandataire<br>✓ Partenaires techniques et financiers | ✓ 1       |
| 'Genre                                 | ✓ Les objectifs et les résultats formulés du PROFISEM sont sensibles au genre et l'intervention du PROFISEM répond globalement aux besoins des bénéficiaires. Cependant l'approche de mise en œuvre ne prend pas en compte les intérêts stratégiques des couches vulnérables en genre, et des femmes en particulier | ✓ Renforcer les capacités des staffs de management et d'accompagnement des bénéficiaires du Projet, à analyser les besoins spécifiques et les intérêts stratégiques des femmes et des autres groupes vulnérables ;<br>✓ Elaborer et mettre en œuvre d'un plan d'actions genre permettant d'assurer la redevabilité en matière d'égalité d'accès aux opportunités liées au développement de la filière semence                                                                                                                                                                                        | ✓ Ministère de Tutelle<br>✓ Mandataire Délégué         | de ✓ 2    |

| Critères                                                       | Remarques importantes                                                                                                                                                                                                                                  | Recommandations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Responsables                                               | Priorités |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Coordination, mécanisme d'exécution et suivi-évaluation</b> |                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                            |           |
| <b>Coordination</b>                                            | ✓ L'approche d'intervention par mandat contribue à la performance et la redevabilité sans toutefois garantir l'appropriation et la pérennisation des acquis du PROFISEM                                                                                | ✓ Décider en faveur d'un mécanisme d'exécution qui place le ministère de tutelle au cœur de l'exécution du projet à travers la proposition d'alternatives suivantes : i) ancrage du projet au Ministère de tutelle à travers la direction technique concernée avec une assistance technique assurée par un mandataire délégué (Expériences du PNUD et FAO) ; ii) Créer une coordination du projet dont le personnel est recruté (Schéma de la plupart des projets sectoriels), iii) Ouvrir un nouvel appel à candidature pour mettre en concurrence tous les soumissionnaires y compris GIZ afin de susciter des offres concurrentiels sur les questions cruciales du modèle économique du système semencier, de l'accompagnement des parties prenantes et de la gouvernance opérationnelle de PROFISEM III; iv) donner mandat aux partenaires actuels de la Coopération Suisse. | Partenaires Techniques Financiers                          | 1         |
| <b>Mécanisme de mise en œuvre</b>                              | ✓ Le mécanisme de mise en œuvre du projet éprouve des difficultés dans la collaboration liées aux conventions avec les acteurs institutionnels et qui impactent des maillons essentiels de la filière ainsi que la réalisation de certains indicateurs | ✓ Lever la contrainte de la superposition des procédures qui impacte la mise en œuvre des interventions à travers une concertation et un dialogue entre le Ministère, les partenaires techniques et financiers et le mandataire délégué ;<br>✓ Former les acteurs institutionnels sur les procédures et exigences des PTF et du mécanisme de coordination ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Mandataire Délégué                                         | 2         |
| <b>Suivi-Evaluation du Ministère</b>                           | ✓ L'implication du Ministère en charge de l'Agriculture au suivi-évaluation du PROFISEM ainsi que ses moyens pour l'accomplissement de son rôle dans le suivi –évaluation des Projets du secteur agricole sont faibles.                                | ✓ Consolider le mécanisme de suivi-évaluation en le rendre accessible aux antennes du projet et au Ministère mais surtout en impliquant la DSP, la Direction des Statistiques Agricoles le Système d'Informations sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte Précoce (SISAAP) dans le processus de mise en place du mécanisme de suivi-évaluation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Mandataire Délégué<br>Partenaires Techniques et financiers | 3         |

|  |                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                               |     |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le suivi-évaluation du PROFISEM par GIZ est structuré et efficace, cependant il manque de connexion avec les coordinations des zones qui ne sont pas au même niveau d'information que le niveau central</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Appuyer le Ministère dans le suivi du PROFISEM en budgétisant les activités y afférents ;</li> <li>✓ Entamer un dialogue constructif en faveur d'un consensus pour le plan décentralisation des services de la DSP qui tienne compte des préoccupations pertinentes de toutes les parties prenantes en organisant un atelier de capitalisation des acquis du PROFISEM</li> </ul> | Ministère de l'Agriculture Mandataire         | 2   |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le genre n'est pas systématisé par le mécanisme de suivi-évaluation</li> </ul>                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ventiler les données selon des indicateurs sensibles au genre qui restent à définir par un plan d'actions</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                             | Ministère de l'Agriculture Mandataire Délégué | ✓ 3 |
|  |                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                               |     |

## **ANNEXES**

Annexe 1 : Liste des documents consultés

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 3 : Résultats de la collecte et de l'analyse des données

## **Annexe 1 : Liste des documents consultés**

CORAF/WECARD Guide technique de gestion du business semencier

OCDE/FAO (2016) pour des filières agricoles responsables

FIDA (2015) Note pratique Projets de développement des filières agricoles

GIZ (2018). Document du Projet Programme « Opérationnalisation de la filière semencière au Tchad » (PROFISEM Phase I

GIZ (2022). Rapport annuel Anne 4 de la phase II

GIZ (2022). Rapport annuel Anne 4 de la phase II

GIZ (2021). Rapport semestriel, 2<sup>ème</sup> Semestre de l'année 3 de la phase II

République du Tchad (2018). Loi d'Orientation Agro-sylvopastorale

République du Tchad (2018). Loi semencière.

SDC (2015) Guide opérationnel de la démarche : faire fonctionner les marchés aux bénéfices des pauvres (M4P)

## Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

| Noms et prenom               | Fonctions/Titres                                                                                              | Institutions                                                         |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Koiboro                      | Secrétaire Général                                                                                            | Ministère en charge de l'Agriculture                                 |
| Mahamat Nour                 | Directeur Technique                                                                                           | Direction des Semences et Plants                                     |
| Nadjiam Djimarabaye          | Directeur Scientifique                                                                                        | ITRAD/N'Djamena                                                      |
| Dr Sougnabe                  | Expert en charge de la production des semences                                                                | ITRAD/NDjamena                                                       |
| Mahamat Ahmat                | Chef de centre semencier                                                                                      | ITRAD/N'Djamena                                                      |
| Kaidala                      | Directeur                                                                                                     | Direction des Statistiques agricoles                                 |
| Dr Halime M. Hissein         | Ex Directrice                                                                                                 | Direction Technique des Semences et Plant                            |
| Emma DEM                     | Directrice Technique                                                                                          | PROPAD                                                               |
| Ahmed Gam                    | Président                                                                                                     | Fédération Nationale des Organisations des Producteurs de Semences   |
| ERIC PIERARD                 | Chef de Projet                                                                                                | PROFISEM/NDjamna                                                     |
| Djelassem Bekayo             | Chargé Suivi Evaluation et Chargé de Programme Adjoint                                                        | PROFISEM/N'Djamena                                                   |
| Dr. Serferbe Signaboubo      | Chargé de la Production des semences et des Relations avec la Recherche, la Vulgarisation et la Certification | PROFISEM/N'Djamena                                                   |
| Djimadoun Apollinaire        | Chargé des Achats                                                                                             | PROFISEM/Ndjamena                                                    |
| Noubaramadji Ngarbaye        | Responsable du développement organisationnel                                                                  | PROFISEM/N'Djamena                                                   |
| Hassan DjoIri                | Responsable de la zone sahélienne                                                                             | PROFISEM à Abêché                                                    |
| Koulemadji Ndoassem          | Technicien terrain                                                                                            | PROFISEM/Biltine                                                     |
| Djouma Bagaïna               | Technicien terrain,                                                                                           | PROFISEM/Batha                                                       |
| Faba Djondang                | Responsable de la zone soudanienne                                                                            | PROFISEM/Logone Orientam                                             |
| Dingueinabaye Alladoumbaye ; | Animateur                                                                                                     | PROFISEM -Moyen Chari                                                |
| Daanengué Allasoum           | Animateur                                                                                                     | PROFISEM/ Mandoul                                                    |
| Koumabaye Nguetigual         | Animateur                                                                                                     | PROFISEM Logone Oriental                                             |
| F.Y. Clétus DEGBOEVI         | CTP                                                                                                           | Projet GERTS/Abeché                                                  |
| Mahamat Ali                  | Coordonnateur                                                                                                 | Projet de Construction des Microbarrages PCMB                        |
| Idriss Djamouss              | Responsable du Suivi-évaluation                                                                               | ANADER                                                               |
| Youssef Abdéraman            | chef de secteur                                                                                               | ANADER Blitine                                                       |
| Désiré Pombé                 | Chef d'Antenne                                                                                                | ANADER – Moyen Chari                                                 |
| Wambissou Datakoudi          | Chef de base phytosanitaire                                                                                   | Direction de la Protection des Vegetau et du Conditionnement/Biltine |
| Beassemda Njerasem           | Ex Chef d'Antenne                                                                                             | ANADER/Logone Occidental                                             |
| Allamine Ali Mahamat         | chef de secteur                                                                                               | ANADER /Batha                                                        |
| Abdallah Adoum Oumar         | Délégué                                                                                                       | Ministère en charge de l' Agriculture /Batha                         |
| Haroun AbaKar                | Président                                                                                                     | Fédération Régionale des Producteurs des Semences/Ouaddaï            |
| Ali Mahamat Brahim           | Président Provincial                                                                                          | Fédération Régionale des Producteurs des Semences de Biltine         |
| Aradjon                      | Vice Président                                                                                                | Fédération Régionale des Producteurs Semenciers du Moyen Chari       |
| Tigalbaye Naadoumgue         | Président                                                                                                     | Fédération Régionale des Producteurs des Semences du Mandoul         |
| Allaïussem Beladji           | Vice Président                                                                                                | Fédération Régionale des Producteurs des Semences du Mandoul         |
| Ronelyam Liliane             | Secrétaire Générale                                                                                           | Fédération Régionale des Producteurs des Semences du Mandoul         |
| Mme Odile                    | Délégué                                                                                                       | du Ministère en charge de l'Agriculture Logone Oriental              |
| Dr Djinodji                  | Chef de centre                                                                                                | ITRAD de Bebidja /Logone Oriental                                    |
| Dr Gapili Naoura             | Chercheur                                                                                                     | ITRAD de Bebidja ogone Oriental                                      |

### Annexe 3 : Résultats de collecte et de l'analyse des données

Tableau 1: Sources d'approvisionnement de semences par les agriculteurs/agricultrices

|                  |                 | Récolte de la campagne agricole antérieure (%) | Marchés locaux (%) | Auprès du Producteur semencier de la localité (%) | Kiosque de la FRPS (%) | ITRAD (%) | ONG (%) | PROFISE M (%) | Autres (%) |
|------------------|-----------------|------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------|------------------------|-----------|---------|---------------|------------|
| <b>Provinces</b> | Batha           | 25                                             | 25                 | 0,00                                              | 0,00                   | 0,00      | 0,00    | 93,80         | 0,00       |
|                  | Logone Oriental | 30                                             | 70                 | 10                                                | 10,00                  | 0,00      | 5,00    | 5,00          | 15,00      |
|                  | Mandoul         | 0                                              | 68,4               | 0,00                                              | 0,00                   | 0,00%     | 0,00    | 21,10         | 10,50      |
|                  | Moyen Chari     | 16                                             | 40,5               | 5,40                                              | 13,50                  | 10,80     | 2,70    | 35,10         | 13,50      |
|                  | WadiFira        | 57,                                            | 14,3               | 4,80                                              | 0,                     | 0,00      | 4,80    | 47,60         | 4,80       |

Source : Enquête de terrain, mai 2023

Tableau 2: Sources de financement des producteurs et des productrices de semences

|                 |                 | Source de financement |                             |              |                   |                        |
|-----------------|-----------------|-----------------------|-----------------------------|--------------|-------------------|------------------------|
|                 |                 | Autres (%)            | Crédits institutionnels (%) | Emprunts (%) | Fonds Propres (%) | Subvention Projets (%) |
| <b>Province</b> | Batha           | 0,0                   | 0,0                         | 0,0          | 100,0             | 0,0                    |
|                 | Logone Oriental | 4,8                   | 3,0                         | 2,5          | 89,7              | 0,0                    |
|                 | Mandoul         | 0,0                   | 0,0                         | 3,4          | 96,6              | 0,0                    |
|                 | Moyen Chari     | 0,0                   | 0,0                         | 6,7          | 89,0              | 4,3                    |
|                 | WadiFira        | 0,0                   | 0,0                         | 0,0          | 92,3              | 7,7                    |

Source : Enquête de terrain, mai 2023

Tableau 3 : Lieux de ventes des semences

|                 |                 | Lieu de vente des semences   |               |                               |                 |
|-----------------|-----------------|------------------------------|---------------|-------------------------------|-----------------|
|                 |                 | Sur place (dans la localité) | Sur un marché | Dans d'autres villes du Tchad | Dans un kiosque |
| <b>Province</b> | Batha           | 30,0%                        | 0,0%          | 40,0%                         | 50,0%           |
|                 | Logone Oriental | 11,8%                        | 58,8%         | 0,0%                          | 29,4%           |
|                 | Mandoul         | 27,3%                        | 36,4%         | 0,0%                          | 0,0%            |
|                 | Moyen Chari     | 15,0%                        | 60,0%         | 0,0%                          | 15,0%           |
|                 | WadiFira        | 15,4%                        | 38,5%         | 15,4%                         | 76,9%           |

Source : Enquête de terrain, mai 2023

Tableau 4 : Production et mise à disposition des semences de base par ITRAD

| Diversité/<br>Spécifications | 2020/2021             |                          | 2021 -2022            |                          | 2022- 2023            |                          |
|------------------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|--------------------------|
|                              | Nombre de<br>variétés | Quantité<br>fournie (kg) | Nombre de<br>variétés | Quantité<br>fournie (kg) | Nombre de<br>variétés | Quantité<br>fournie (kg) |
| Mil                          | 3                     | 1 000                    | 6                     | 660                      | 3                     | 240                      |
| Sorgho                       | 3                     | 2 000                    | 2                     | 720                      | 1                     | 400                      |
| Maïs                         | 3                     | 4 000                    | 3                     | 1 050                    | 4                     | 1 000                    |
| Arachide                     | 4                     | 6 800                    | 4                     | 8 560                    | 4                     | 2 080                    |
| Niebe                        | 1                     | 150                      | 2                     | 525                      | 1                     | 400                      |

Source : ITRAD, mai 2023

Tableau 5 : Rendements différenciés obtenus par les femmes et les hommes

|      |       | Rendements agricoles annuels (en moyenne) |                 |          |      |       |        |
|------|-------|-------------------------------------------|-----------------|----------|------|-------|--------|
|      |       | Sorgho                                    | Mil penicilaire | Arachide | Maïs | Niébé | Sésame |
| Sexe | Homme | 886                                       | 1186            | 1480     | 1167 | 400   | 600    |
|      | Femme | 396                                       | 596             | 740      | 919  | 250   | 256    |

Source : Enquête des bénéficiaires, mai 2023

Tableau 4: Ventilation des quantités vendues par catégorie d'acheteurs et par type de vendeur (2022)

| Catégorie acheteur            | Producteur    |      | Fédération (kg) |      | Total         |       |
|-------------------------------|---------------|------|-----------------|------|---------------|-------|
|                               | Quantité (kg) | %    | Quantité (kg)   | %    | Quantité (kg) | %     |
| Commerçant                    | 40 228        | 100  |                 | 0    | 40 228        | 13,1  |
| Etat                          | 910           | 100  |                 | 0    | 910           | 0,3   |
| Groupeement                   | 4 461         | 97,9 | 97              | 2,1  | 4 558         | 1,5   |
| Individu                      | 106 295       | 99,8 | 213             | 0,2  | 106 508       | 34,6  |
| ONG                           | 455           | 1,4  | 281             | 98,6 | 31 736        | 10,3  |
| Projet                        | 267           | 1,9  | 791             | 98,1 | 121 058       | 39,3  |
| Autre : Paroisse, FENOP, etc. | 840           | 27,2 | 245             | 72,8 | 3 085         | 1,0   |
| Total                         | 456           | 50,5 | 627             | 49,5 | 308 083       | 100,0 |

Source : PROFISEM, 2022

Tableau 9 : Etat de réalisation des indicateurs de l'objectif du PROFISEM

| Indicateurs                               | Variables        | Valeurs de référence | Valeurs cibles | Valeurs atteintes |
|-------------------------------------------|------------------|----------------------|----------------|-------------------|
| Ind I-1. Rendement et production agricole | Arachide         | 213 306              | 255 967        | 210 194           |
|                                           | Mais             | 40 458               | 48 550         | 36 700            |
|                                           | Mil              | 158 628              | 190 354        | 168 346           |
|                                           | Niebe            | 47 253               | 56 704         | 42 530            |
|                                           | Sorgho           | 156 770              | 188 124        | 211 818           |
| Utilisateurs (nombre)                     | Auto producteurs | 12 129               | 180 000        | 122 329           |
|                                           | Producteurs      | 5 400                | 7 500          | 7 913             |
|                                           | Acheteurs        | 3 500                | 3 500          | 9 887             |

|  |                                                 |       |       |
|--|-------------------------------------------------|-------|-------|
|  | Refugie                                         |       | 4 291 |
|  | Membres des OP éleveurs                         | 3 000 | 238   |
|  | Femmes appuyés aux niveaux des centres de santé | 9 500 | 1 391 |
|  |                                                 |       |       |

Source : GIZ, mai 2023

Tableau 8 : Taux de pauvreté dans les provinces couvertes par l'évaluation

| Province        | Incidence de pauvreté |             |                        |
|-----------------|-----------------------|-------------|------------------------|
|                 | 2011                  | 2018        | Différence (2011-2018) |
| Batha           | 45,6                  | 48,4        | +2,8                   |
| Logone oriental | 48,6                  | 43,5        | -5,1                   |
| Mandoul         | 70,9                  | 57,8        | -13,1                  |
| Moyen Chari     | 61,4                  | 41,1        | -20,3                  |
| WadiFira        | 38,4                  | 37,5        | -0,9                   |
| <b>Tchad</b>    | <b>46,7</b>           | <b>42,3</b> | <b>4,4</b>             |

Tableau 6 : Allocations aux différentes lignes budgétaires du PROFISEM

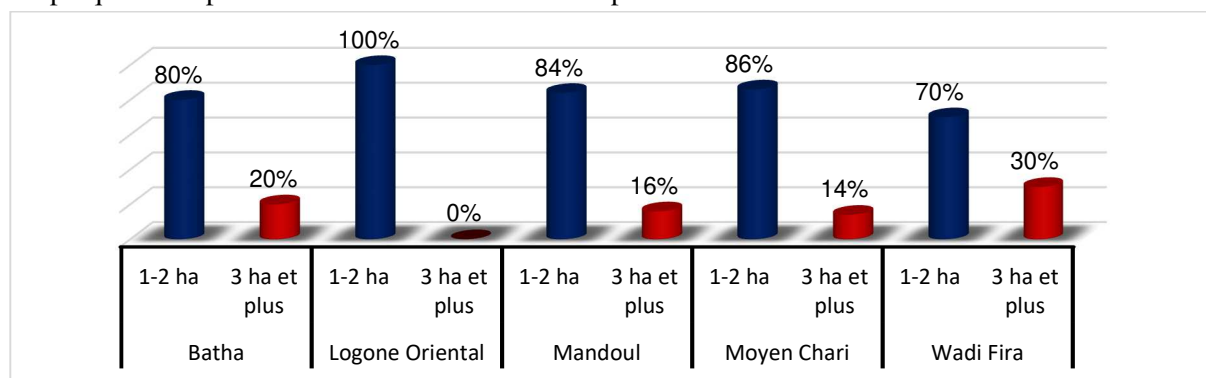
|          | Lignes budgétaires                                                                                                  | Montant CHF      | %            |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------|
| Partie 1 | Personnel du siège du mandataire                                                                                    | 176 193          |              |
| Partie 2 | Personnel du bureau local du mandataire                                                                             | 52 410           |              |
| Partie 3 | Experts pour missions longues                                                                                       | 3 264 912        |              |
|          | Experts pour missions courtes (consultants)                                                                         | 374 416          |              |
|          | Appui local et logistique local                                                                                     | 2 192 548        |              |
|          | <b>Total Charges institutionnelles</b>                                                                              | <b>6 060 479</b> | <b>47,3%</b> |
| Partie 4 | <u>Outcome 1</u> : Le cadre légal et institutionnel contribue au développement du système semencier au Tchad        | 361 516          |              |
|          | <u>Outcome 2</u> : L'ITRAD et la DSP sont renforcés et jouent efficacement leur rôle dans le système semencier      | 1 297 180        |              |
|          | <u>Outcome 3</u> : Les producteurs de semences commerciales (opérateurs privés, organisations paysannes)            | 3 151 157        |              |
|          | <u>Outcome 4</u> : Les agriculteurs / agricultrices ont un meilleur accès aux semences de qualité et les valorisent | 1 941 205        |              |
|          | <b>Total : Accompagnement au développement de la filière</b>                                                        | <b>6 751 058</b> | <b>52,7%</b> |

Tableau 7 : Exécution budgétaires des conventions, accord cadre et contrats de prestations entre GIZ et les partenaires institutionnels

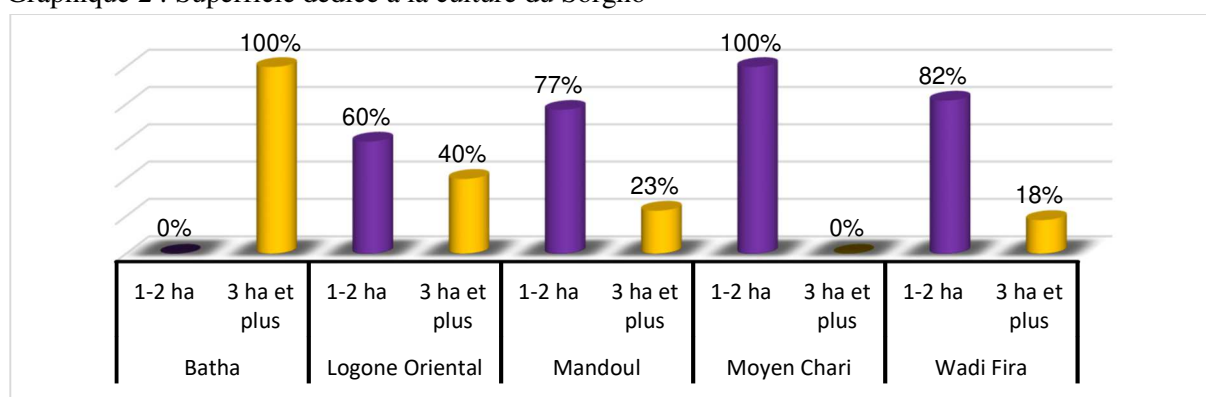
| Institutions<br>Partenaires | Périodes                                                  | Montants prévus<br>(CHF) | Exécution budgétaire |   |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|---|
|                             |                                                           |                          | Montants<br>(CHF)    | % |
| ANADER                      | Aout 2020 –31 janvier 2021<br>Juin 2022 -.Décembre 2022   | 201 252, 42              | 188 861,00           |   |
| ITRAD                       | Aout 2019 – Avril 2020 .<br>Septembre 2020 – Juillet 2021 | 198 954,10               | 157 373,00           |   |
| Université de Sarh          | Juillet 2022 – Mai 2023                                   | 64 897, 55               | 64 897, 55           |   |
| DSP                         |                                                           | 607 473,00               | 447 157, 00          |   |

### Annexe 3.B Productions des cultures de cinq spéculations

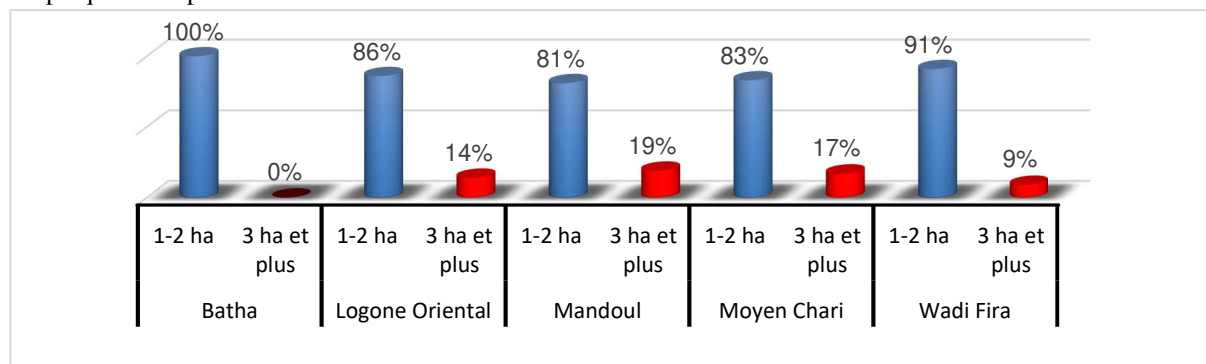
Graphique 1 : Superficie dédiée à la culture du Mil pénicillaire



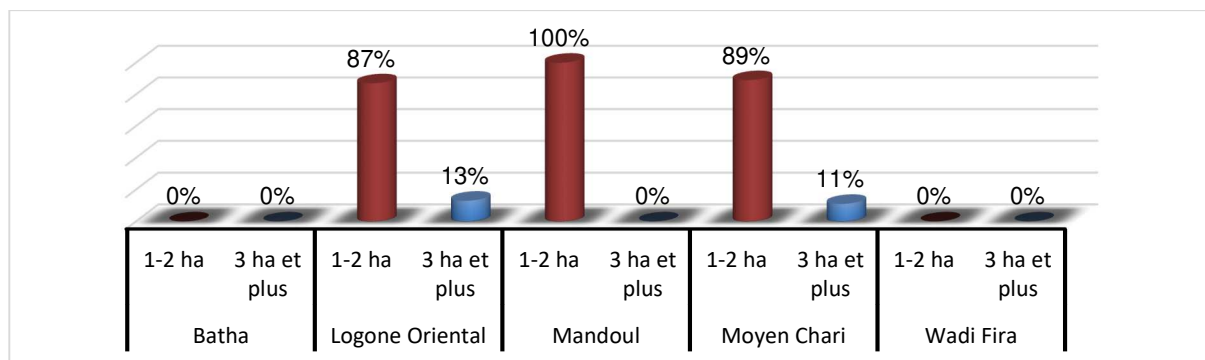
Graphique 2 : Superficie dédiée à la culture du Sorgho



Graphique 2 : Superficie dédiée à la culture d'arachide

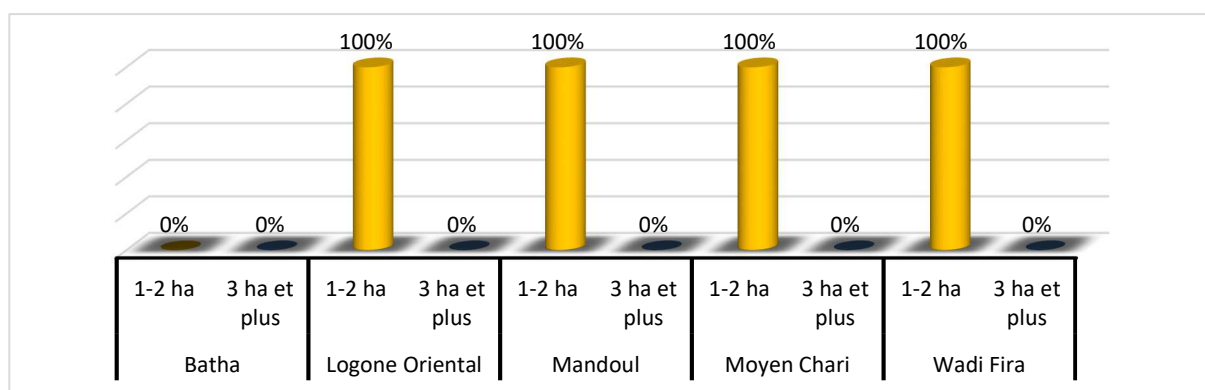


Graphique 3 : Superficie dédiée à la culture du Mais



**Source :** Enquête de terrain, mai 2023

Graphique 4 : Superficie dédiée à la culture du Niébé



**Source :** Enquête de terrain, mai 2023

xtrants planifiés des effets

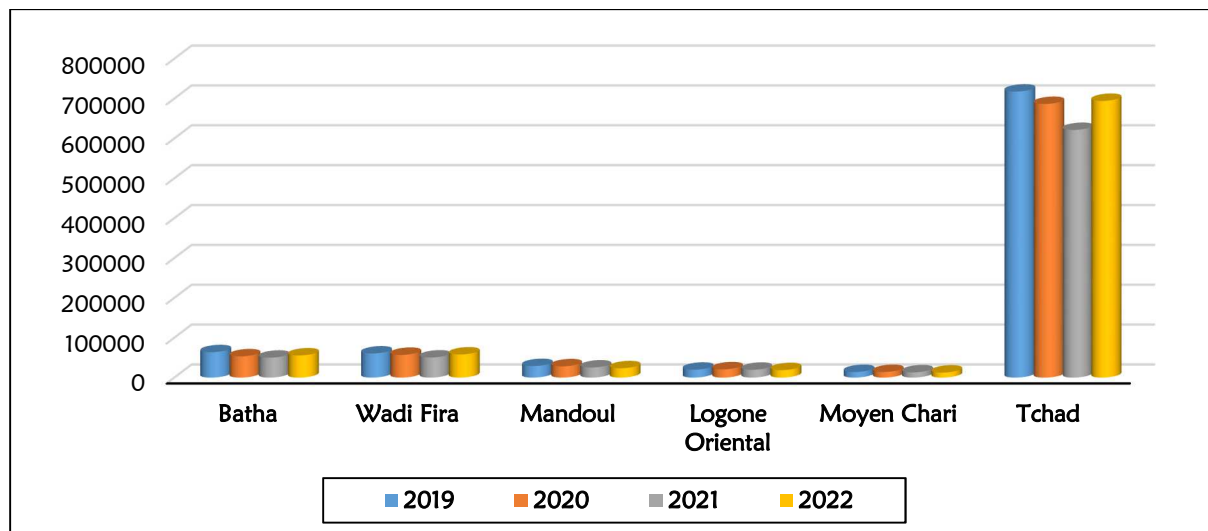
|                                                                                                                                                                           | Etat de la mise en œuvre |       |        |             | Commentaires/Observations                                                                                                                                                                                                         | Défis/Enjeux                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------|--------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                           | Elevé                    | Moyen | Faible | Non exécuté |                                                                                                                                                                                                                                   |                                                         |
| CNSP assiste efficacement le gouvernement en œuvre de la politique nationale semencière                                                                                   |                          |       |        | ✓           | ✓ Aucune rencontre tenue et de concertation avec les acteurs du système semencier                                                                                                                                                 | ✓ Fonctionnement efficace, efficient et durable du CNSP |
| CNSP actualise le catalogue national, assure le e des textes d'application en instaurant une norme du laboratoire ainsi qu'un mécanisme d'inspection des champs semencier |                          |       | ✓      |             | ✓ Les activités d'actualisation de vulgarisation des textes, d'actualisation et de diffusion du catalogue n'ont pas été réalisées.                                                                                                |                                                         |
| Contrôle de qualité des semences est réalisé selon les normes et est accessibles aux producteurs                                                                          | ✓                        |       |        |             | ✓ Le nombre de missions d'inspection n'est pas respecté avec le processus de responsabilisation des producteurs à la prise en charge des coûts y afférents                                                                        | ✓ Vision et stratégie à long terme de la DSP            |
| Capacités de l'ITRAD sont renforcées pour lui permettre la production de semences de base pour les variétés anciennes et nouvellement homologuées des                     |                          |       | ✓      |             | ✓ le processus d'inscription des variétés au catalogue national qui a commencé par des travaux de groupes n'a pas poursuivi sont cours<br>✓ Les demandes en semences de bases ne sont pas satisfaites en quantité et en diversité | ✓ Vision et stratégie à long terme de la DSP            |

| Mécanismes institutionnels                      | Effets/Extrants                                                                                                                                                                                                                       | Evaluation du niveau d'atteinte |       |        |             | Commentaires et observations                                                                                                                                                                                                             | Défis/Enjeux                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------|--------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                       | Ele<br>vé                       | Moyen | Faible | Non réalisé |                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                             |
| FRSP, OP<br>Producteurs/<br>productrices        | <b>Effet3/Extrant3.1.</b> :Les producteurs/ productrices semenciers produisent et vendent des semences de qualité en fonction de la demande du marché pour les principales cultures                                                   |                                 | ✓     |        |             | ✓ Les appuis technique et l'encadrement à la production de semences de qualité sont assurées, pertinentes et efficaces.                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                             |
|                                                 | <b>Effet 3/ Extrant 3.2.</b> : Les capacités des FRPS en termes de choix variétal, de qualité des semences, de gestion financière et des stocks sont renforcées.                                                                      |                                 | ✓     |        |             | ✓ Les FRPS ont développé des capacités en matière d'accompagnement des producteurs de semenciers formels. Elles ont reçu des formations adéquates pour cela.                                                                             | ✓ L'offre en matière de services des FRPS et du FENOPS aux affiliés reste à concevoir et à élaborer.<br>✓ L'enjeu ici est de privilégier les semences primaires qui sont suivies, contrôlées et certifiées. |
| PROFISEM/<br>Structures<br>d'accompagne<br>ment | <b>Effet3/Extrant3.3</b> Les producteurs/Productrices des principales cultures dans les zones d'intervention du Projet améliorent leurs compétences en matière d'autopromotion de semences (production, conditionnement et stockage). |                                 | ✓     |        |             | ✓ Le partage d'informations et d'expériences entre les producteurs semences, des kiosques de vente de semences sont implantées dans les bassins, des canaux de communications sont utilisés pour atteindre les utilisateurs de semences. | ✓ L'efficacité et l'efficience des stratégies de la conquête du véritable marché constitué par les exploitants agricoles.                                                                                   |
|                                                 | <b>Effet 4/Extrant 4.1.</b> : la promotion et la vente facilitent l'accès des agriculteurs/agricultrices aux semences de qualité au moment opportun                                                                                   |                                 | ✓     |        |             | ✓ Des retards sont accusés dans la mise à disposition des résultats du contrôle de qualité par la DSP et le conditionnement                                                                                                              | ✓ Délais de mise à disposition des résultats des Contrôles à disposition à temps ;<br>✓ Intensification de la vulgarisation des semences améliorées                                                         |
|                                                 | <b>Effet4/Extrant 4.2</b> : des collaborations et des échanges sont établis avec les organisations humanitaires et autres institutions pour faciliter l'accès des réfugiés et déplacés aux semences de qualité                        |                                 | ✓     |        |             | ✓ L'accès des réfugiés et des déplacés aux semences de qualité est facilité à travers l'importance des achats faits par les Organisations humanitaires et les ONGS                                                                       | ✓ Lutte contre les pratiques de corruptions/fraudes dans les processus de passations de marchés<br>✓ Capacités des Fédérations, des OP à répondre aux exigences et aux procédures d'appels d'offres         |

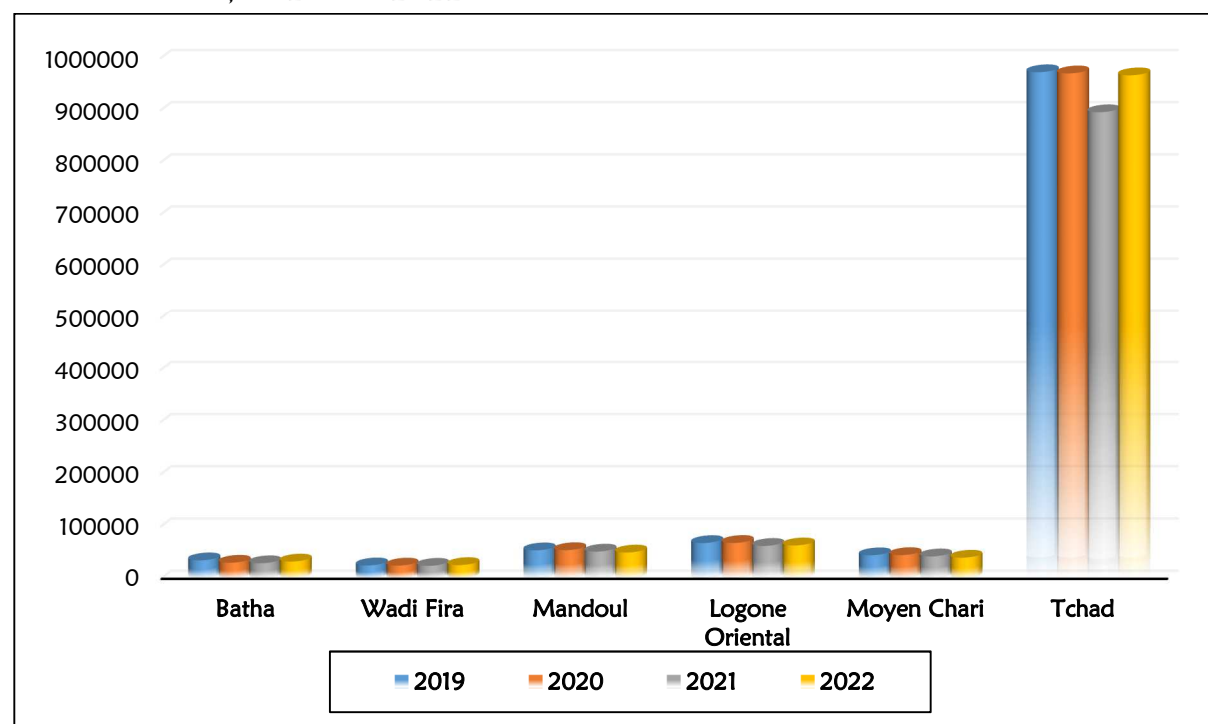
|  |                                                                                                                                                                                                                                 |   |  |  |  |                                                                                                                          |                                                                                                                                              |
|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|--|--|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Effets/Extrant4.3 : Des membres des groupements féminins (Programme SAN) et des OP des éleveurs dans la zone ciblée ont une bonne compréhension des avantages des semences de qualité et des nouvelles techniques de production | ✓ |  |  |  | ✓ La connaissance des avantages des semences de qualité des semences acquises par les groupements et les OP des éleveurs | Gestion de conflits agriculteurs –éleveurs pour préserver les champs des agriculteurs en général, ceux producteurs semenciers en particulier |
|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|--|--|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Annexe 3.D: Graphiques sur les l'évolution des productions des spéculations dans les cinq provinces couvertes par PROFISEM

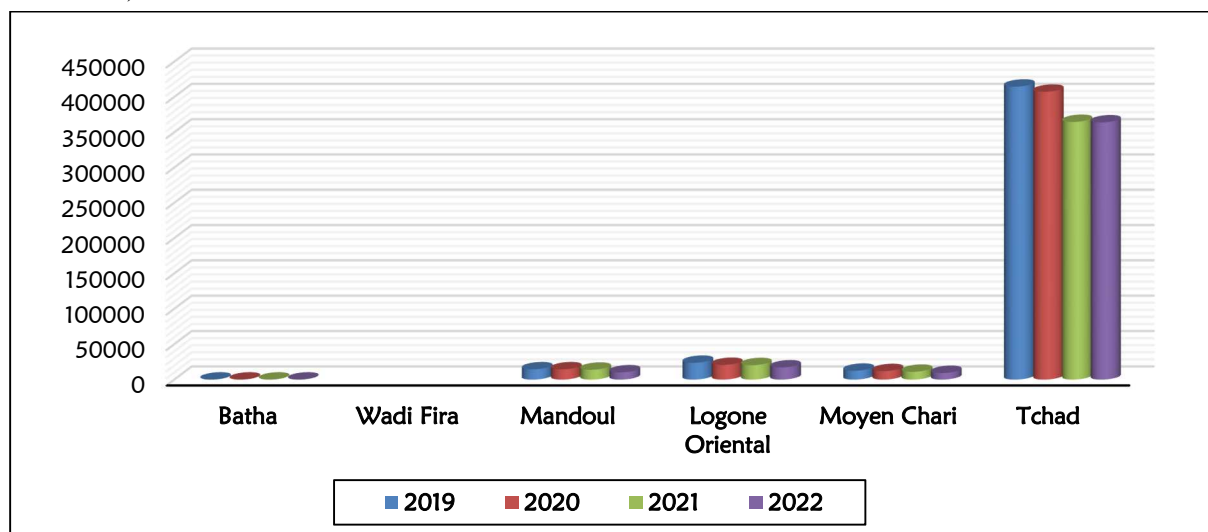
**Graphique 1 :** Evolution de la production du Mil dans les provinces cibles et au niveau national, de 2019 à 2022



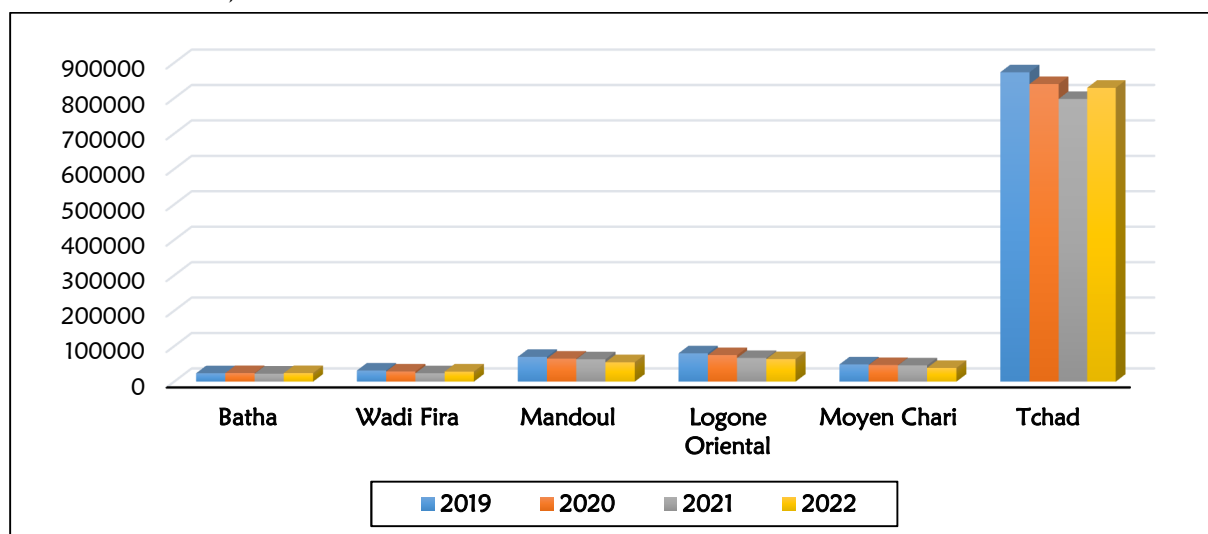
**Graphique 2 :** Evolution de la production du Sorgho dans les provinces cibles et au niveau national, de 2019 à 2022



**Graphique 3 :** Evolution de la production du Maïs dans les provinces cibles et au niveau national, de 2019 à 2022



**Graphique 4 :** Evolution de la production de l'arachide dans les provinces cibles et au niveau national, de 2019 à 2022



## Annexe 4 D Encadrés

### Encadré 1 Missions et rôles des acteurs institutionnels

#### **ANADER**

- ✓ Appui à l'encadrement technique (mise en place et de suivi des champs semenciers) de près de 400 organisations de producteurs de semences certifiées membres des FRPS dans 41 bassins primaires ;
- ✓ Appui dans l'accompagnement dans les bassins secondaires (autoproduction) de production des semences des variétés améliorées
- ✓ Appui dans la réalisation des Champs de démonstration/Champs Écoles Paysan ;
- ✓ Faire des suivis réguliers des champs d'autoproduction (bassins secondaires) ;
- ✓ Evaluer, quantifier et récupérer les semences autoproduites ;
- ✓ Suivre les champs semenciers dans les 38 bassins de production repartis dans les 5 provinces.

#### **DSP**

- Mise en œuvre des outcomes 1 et 2 : rendre disponible des semences de qualité aux multiplicateurs,
- Réalisation des outputs associés :
- Actualisation du Catalogue National, application des textes d'application,
- Gestion efficiente et autonome du laboratoire,
- Mécanisme approprié (moins cher) d'inspection des champs semenciers,
- Contrôle de qualité des semences selon les normes,
- Accessibilité du contrôle aux producteurs semencier

#### **ITRAD**

- Recherche : Essai DHS et Vate sur les variétés ;
- Production de semences (souches) ;
- Acquisitions de matériels et équipement ;
- Aménagements hydro-agricoles.

Encadré 2 : Quelques textes régissant la commercialisation des semences.

- ✓ L'arrêté n°28/PR/MPIEA/DGM/DSP/2019 fixant les conditions d'agrément pour la distribution/importation et exportation des semences végétales et plants
- ✓ L'arrêté N°29/PR/MPIEA/DGM/DSP/2019 définissant les poids des emballages des semences végétales produites, conditionnées, reconditionnées et contrôlées et/ou certifiées par la Direction des Semences et Plants
- ✓ L'arrêté N°32/PR/MPIEA/DGM/DSP/2019 fixant les conditions et la procédure à suivre pour la certification des semences végétales et plants